

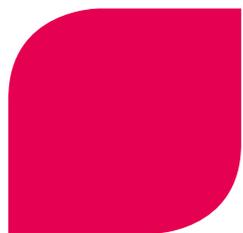
Centre-Val de Loire
LA RÉGION
360°

Point d'étape
du SRADET

Décembre 2021

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
LE SRADDET CENTRE-VAL DE LOIRE	3
POURQUOI UN POINT D'ETAPE ?.....	5
APPROPRIATION ET GOUVERNANCE DU SCHEMA.....	6
POINT SUR LES OBJECTIFS DU SRADDET ET LA SITUATION DU TERRITOIRE REGIONAL	8
OBJECTIF 1 - LA CITOYENNETE ET L'EGALITE, PRIORITE A LA DEMOCRATIE PERMANENTE	9
OBJECTIF 2 - DES TERRITOIRES EN DIALOGUE OU VILLES ET CAMPAGNE COOPERENT	11
OBJECTIF 3 - DES RESEAUX THEMATIQUES INNOVANTS AU SERVICE DE NOTRE DEVELOPPEMENT	13
OBJECTIF 4 -UNE REGION COOPERANTE AVEC LES REGIONS QUI L'ENTOURENT	14
OBJECTIF 5 - UN NOUVEL URBANISME PLUS DURABLE POUR ENDIGUER LA CONSOMMATION DE NOS ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS	15
OBJECTIF 6 - UN HABITAT TOUJOURS PLUS ACCESSIBLE ET A LA HAUTEUR DES CHANGEMENTS SOCIETAUX, CLIMATIQUES ET ECONOMIQUES	17
OBJECTIF 7 - DES SERVICES PUBLICS MODERNISES PARTOUT COMBINES A UNE OFFRE DE MOBILITES MULTIMODALE QUI PREND APPUI SUR LES FORMIDABLES INNOVATIONS OFFERTES PAR LE NUMERIQUE	18
OBJECTIF 8 - DES SOINS PLUS ACCESSIBLES POUR TOUS EN TOUS POINTS DU TERRITOIRE REGIONAL	20
OBJECTIF 9 - L'ORIENTATION DES JEUNES ET LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE, PILIERS DE L'EMPLOI.....	21
OBJECTIF 10 - UNE QUALITE D'ACCUEIL ET UNE ATTRACTIVITE RENFORCEE POUR BOOSTER NOTRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	23
OBJECTIF 11 - UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL ET UNE VITALITE CULTURELLE ET SPORTIVE A CONFORTER POUR PROPOSER UNE OFFRE DE LOISIRS TOUJOURS PLUS ATTRACTIVE.....	25
OBJECTIF 12 - DES JEUNES EPANOUIS ET QUI DISPOSENT DES CLES DE LA REUSSITE POUR PREPARER L'AVENIR.....	26
OBJECTIF 13 - UNE ECONOMIE A LA POINTE QUI RELEVE LES DEFIS CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	27
OBJECTIF 14 - DES RESSOURCES LOCALES VALORISEES POUR MIEUX DEVELOPPER NOS TERRITOIRES	28
OBJECTIF 15 - LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, COEUR BATTANT DE L'EUROPE.....	30
OBJECTIF 16 -UNE MODIFICATION EN PROFONDEUR DE NOS MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION D'ENERGIES	31
OBJECTIF 17 - L'EAU : UNE RICHESSE DE L'HUMANITE A PRESERVER	34
OBJECTIF 18 - LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, PREMIERE REGION A BIODIVERSITE POSITIVE.....	35
OBJECTIF 19 - DES DECHETS SENSIBLEMENT DIMINUES ET VALORISES POUR UNE PLANETE PRESERVEE.....	37
OBJECTIF 20 - L'ECONOMIE CIRCULAIRE, UN GISEMENT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE A CONFORTER.....	39
ZOOM SUR QUELQUES INDICATEURS ET REPERES	41
A RETENIR.....	47
POINT SUR LES REGLES GENERALES ET LA DECLINAISON DU SRADDET DANS LES DOCUMENTS LOCAUX	48
FOCUS SUR LES REGLES GENERALES IMPLIQUANT UNE ACTION DIRECTE DE LA REGION	48
DECLINAISON DU SRADDET DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION LOCAUX.....	49
CONCLUSION.....	52
DES ORIENTATIONS TOUJOURS D'ACTUALITE	52
DES EVOLUTIONS NORMATIVES RECENTES QUI CONFORTENT LES ORIENTATIONS DU SRADDET	52
CONJUGUER LES FORCES POUR CONCRETISER NOS AMBITIONS : L'ENJEU MAJEUR POUR LES MOIS A VENIR	54



Introduction

Le SRADDET Centre-Val de Loire

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) du Centre-Val de Loire est un document de planification régionale **récent et obligatoire** dont l'élaboration a été confiée aux Régions par l'Etat dans la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015¹.

Il s'agit pour la Région d'assurer au travers de ce schéma son rôle de chef de file consistant à impulser et coordonner l'action des collectivités en matière d'aménagement, de développement durable, de protection de la biodiversité, d'énergie, de qualité de l'air, de climat, de politique de la jeunesse et des mobilités.

L'élaboration du SRADDET a ainsi constitué un exercice à la croisée d'une part des orientations et lois nationales, dans lequel le SRADDET doit s'inscrire et qu'il doit pour certaines retranscrire, et d'autre part des spécificités régionales et des priorités pour le territoire régional.

La Région Centre-Val de Loire a appréhendé l'élaboration du SRADDET comme l'opportunité de donner corps collectivement – 6 400 participants aux temps de concertation et plus de 110 contributions écrites sur deux années- à une vision régionale globale pour l'aménagement et le développement de la région à moyen et long terme.

C'est un **projet d'aménagement régional à 360°** qui dessine l'avenir de la région sur tous les aspects de la vie au quotidien (habitat, mobilités, déchets, biodiversité, énergie, services...) et fixe une ambition **à l'horizon 2030, puis 2050**, pour un Centre-Val de Loire fort, accueillant, rayonnant et responsable.

Calendrier d'élaboration du SRADDET Centre-Val de Loire :



La stratégie d'aménagement pour l'avenir du Centre-Val de Loire s'appuie sur un écosystème de territoires solidaires qui portent une ambition commune d'équilibre du développement pour notre région. Ce projet d'aménagement passe par :

- Une armature territoriale régionale originale, facteur de dynamisme ;
- Des spécificités et des atouts locaux à promouvoir par une synergie renforcée entre les territoires ;
- Une région ouverte au dialogue avec les régions et territoires qui l'entourent.

¹ Le SRADDET et tous les documents associés sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://www.centre-valde Loire.fr/comprendre/territoire/centre-val-de-loire-la-region-360deg>

Pour porter cette stratégie d'aménagement, pour relever les défis de l'équilibre, de l'attractivité et de la durabilité, le Centre-Val de Loire définit sa stratégie pour l'avenir autour de 4 orientations stratégiques :

- Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et des campagnes en mouvement permanent pour une démocratie renouvelée.
- Affirmer l'unité et le rayonnement de la région Centre-Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise.
- Booster la vitalité de l'économie régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée.
- Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.

Résultat d'une large concertation, le SRADDET est ainsi une **feuille de route partagée** pour tous les territoires et tous les acteurs (collectivités, entreprises, associations, habitants), en appelant l'action et la contribution de chacun, en fonction de leurs spécificités et en encourageant les coopérations, au sein de la région et avec les régions voisines.

Il a vocation à **se déployer** dans les politiques publiques régionales et locales et les plans d'actions des acteurs privés, mais aussi au travers des documents de planification locaux. Une gouvernance partagée du schéma, des indicateurs de suivi et des évaluations permettent de s'assurer que nous avançons dans le sens des objectifs fixés.

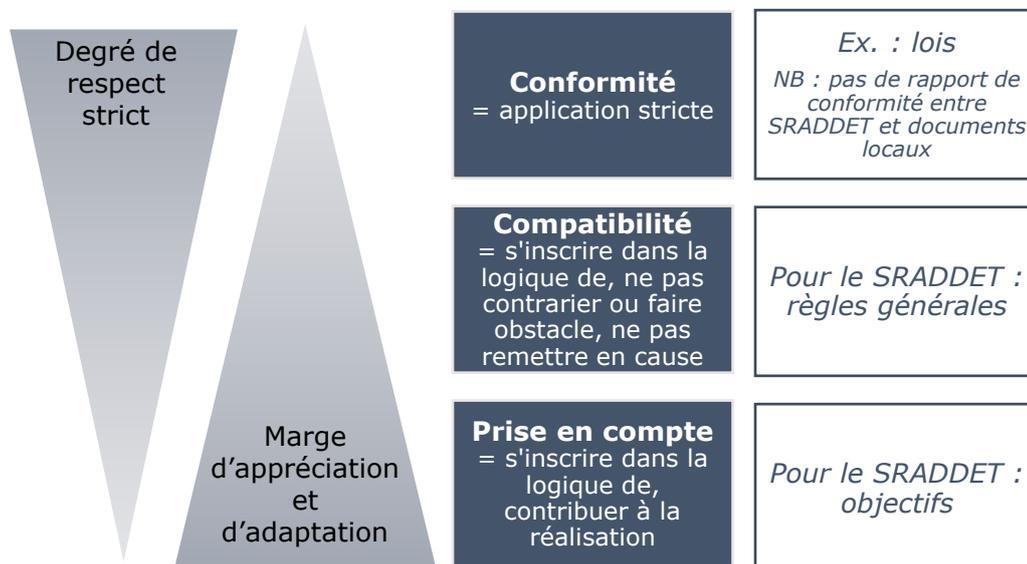
Pour la concrétisation de ce projet d'avenir commun pour notre territoire et notre société, la Région prend toute sa part et joue un rôle de facilitatrice.

Dans sa déclinaison dans les documents de planification locaux, le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) comporte une dimension prescriptive qui s'adresse aux :

- schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou à défaut les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU(i)) ;
- plans climat air énergie territoriaux (PCAET), leur élaboration étant obligatoire uniquement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants ;
- plans de mobilité (nommés ainsi depuis la loi d'orientation des mobilités, anciennement plans de déplacements urbains) ou équivalents (volet déplacements d'un PLU(i) ou plan de mobilité simplifié) ;
- chartes de parcs naturels régionaux (PNR) ;
- décisions des acteurs compétents en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ces documents doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles générales qu'il définit.

Schéma des différents niveaux de prescriptivité entre les documents de planification et d'urbanisme :



Pourquoi un point d'étape ?

Ce point d'étape fait partie du cycle de vie du SRADEET tel qu'il est fixé par la loi.

Article L4251-10 du code général des collectivités territoriales :

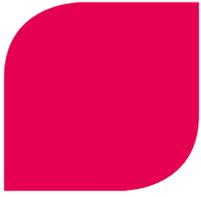
« Dans les six mois suivant le renouvellement général des conseils régionaux, le président du conseil régional présente au conseil régional un bilan de la mise en œuvre du schéma. »

A l'échelle d'un projet d'avenir à 30 ans, 18 mois de mise en œuvre, dans un contexte qui plus est exceptionnel de crise sanitaire, constitue un temps très insuffisant pour tirer déjà des éléments de bilan. C'est pourquoi c'est davantage un point d'étape qui est proposé ici, donnant à voir quelques indicateurs déjà disponibles et surtout des illustrations des actions et réalisations déjà observées sur le territoire régional.

Ce point d'étape est également l'occasion de positionner le SRADEET, aux côtés des SRDEII, SRESRI et CPRDFOP², au cœur de la stratégie régionale pour les 7 années du mandat qui débute.

Il a été élaboré en mobilisant des acteurs du territoire : des collectivités au travers d'une enquête et de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, les services de l'Etat et le CESER.

² SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation.
SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.
CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Oriantation Professionnelles.

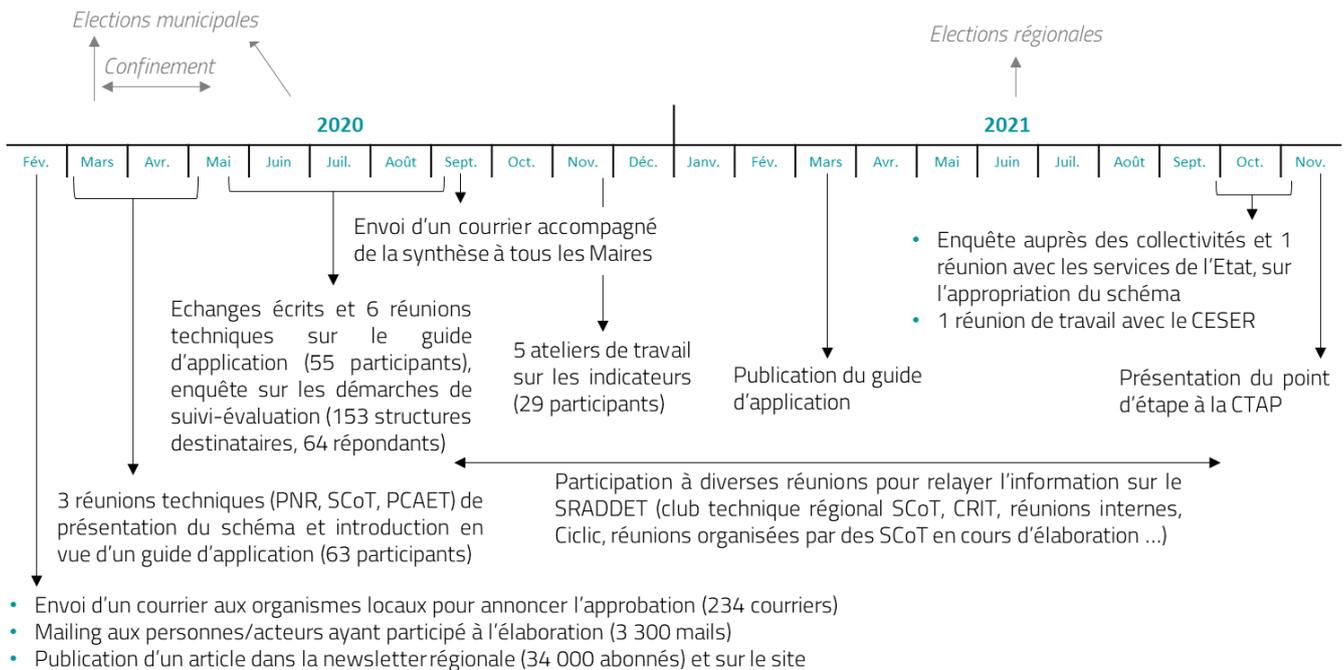


Appropriation et gouvernance du schéma

Globalement, depuis l'approbation du SRADDET, le Conseil régional a mené une communication écrite en direction des élus locaux et animé plusieurs réunions techniques, sur l'année 2020.

Du fait du faible recul sur la mise en œuvre du SRADDET et surtout de la crise Covid-19 (confinements et restrictions des réunions) et du contexte électoral en 2020 et 2021, peu d'actions d'information et d'échanges autour du SRADDET ont pu se tenir.

Le Conseil Régional, avec l'appui des services de l'Etat et les contributions des SCOT, PCAET et PNR ont travaillé en 2020 sur l'élaboration d'un guide d'application. Complémentaire du SRADDET, il vise à aider les territoires dans la traduction opérationnelle des objectifs et règles générales du SRADDET dans leurs documents d'urbanisme.



Le schéma a fait l'objet d'une discussion spécifique en réunion de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) – instance qui dans un format élargi est identifiée pour suivre le schéma – à l'occasion de la présentation de ce point d'étape en novembre 2021.

Par ailleurs, les instances régionales qui permettent de suivre plus particulièrement les sujets relatifs à la biodiversité, à l'énergie et au climat, aux mobilités ainsi qu'aux déchets se sont réunies en 2020 et 2021 et ont poursuivi leurs travaux :

- Les membres du comité régional de la biodiversité (CRB) se sont régulièrement réunis entre février 2020 et novembre 2021. La réunion de février 2020 a notamment donné lieu à une présentation du SRADDET approuvé quelques jours auparavant.
- L'assemblée régionale pour le climat et la transition énergétique (ACTE) s'est réunie en novembre 2020 puis en novembre 2021. Entre-temps, les sujets

relatifs à l'observation et au financement de la transition énergétique ont fait l'objet d'échanges et d'avancées au sein de groupes de travail thématiques.

- Une réunion de la conférence des autorités organisatrices des mobilités a été organisée en fin d'année 2020.
- Deux réunions du comité d'animation et de suivi du plan déchets et économie circulaire annexé au SRADDET ont eu lieu en novembre 2020 et mai 2021 et ont été l'occasion de partager entre collectivités des retours d'expériences, de faire connaître de nouveaux projets et de présenter le rapport d'activité.

Le SRADDET tend à devenir un cadre de référence. Pour autant, un chantier est ouvert pour amplifier l'appropriation et faire vivre une gouvernance partagée du schéma.

Il ressort des échanges avec la DREAL et les unités planification des DDT rencontrées en octobre que les services de l'Etat ont une bonne connaissance de plusieurs objectifs du SRADDET (notamment ceux relatifs à la gestion économe de l'espace et à l'énergie), sans pour autant avoir la vision à 360° du schéma.

S'agissant des EPCI à fiscalité propre, autres structures porteuses de SCoT, PCAET et plans de mobilité (Pays et PETR notamment), parcs naturels régionaux (PNR) et acteurs compétents en matière de déchets, il ressort de l'enquête réalisée en octobre que la grande majorité a perçu la communication que le Conseil régional a menée à l'occasion de l'approbation du schéma, et a pris connaissance de manière plus ou moins approfondie du SRADDET ou de sa synthèse.

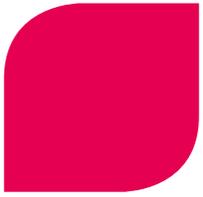
Il apparaît toutefois que les répondants ont un niveau de connaissance variable et plutôt moyen des cibles chiffrées du SRADDET.

Au-delà de la connaissance du schéma, les répondants à l'enquête partagent très significativement l'idée que chaque territoire a un rôle et une part à assurer pour mettre en œuvre le SRADDET.

Le [guide d'application](#) du schéma, qui a vocation à s'enrichir en continu et dont une première version a été co-produite entre le Conseil régional, les services de l'Etat et les territoires constitue une plus-value jugée intéressante pour faciliter l'appropriation et la déclinaison du SRADDET.

Les pistes de travail identifiées pour la poursuite de la mise en œuvre du SRADDET sont les suivantes :

- Diffuser et présenter le point d'étape du SRADDET en session plénière de l'assemblée régionale, et se saisir de cette occasion pour communiquer à nouveau sur le SRADDET et les ambitions portées.
- Engager la gouvernance du SRADDET post-crise Covid-19, notamment dans le cadre de la CTAP. Une première réunion s'est tenue le 23 novembre 2021.
- Travailler d'une part à l'enrichissement du guide d'application dont l'utilité opérationnelle est appréciée et d'autre part à la publication et l'alimentation de pages web permettant de partager le suivi du schéma, et en particulier des indicateurs.
- Mettre en place des temps de sensibilisation et de travail sur certains sujets pour aider à opérer les transformations de modèle qui sont devant nous. Cette dimension de sensibilisation apparaît en effet comme un levier majeur pour atteindre les ambitions en matière d'énergies renouvelables ou de déchets par exemple.



Point sur les objectifs du SRADDET et la situation du territoire régional

Qu'elles rayonnent sur tout le territoire ou qu'elles soient localisées sur certaines parties du territoire, qu'elles soient portées par le Conseil régional ou d'autres acteurs publics ou privés, de nombreuses actions en cours entre le 4 février 2020 (date d'approbation du SRADDET) et aujourd'hui vont dans le sens de la réalisation d'un ou plusieurs objectifs du SRADDET.

Il ne s'agit pas dans ce point d'étape de recenser tout ce qui a été entrepris, ni d'estampiller certaines actions sous un label « SRADDET, la région 360° », mais bien de donner à voir des initiatives récentes qui contribuent aux ambitions régionales inscrites dans le SRADDET. Elles permettent d'illustrer que des actions sont engagées et concourent à la mise en œuvre de la stratégie régionale partagée qu'est le SRADDET, et qu'il convient d'en faire émerger d'autres. Bien entendu, ces actions ne sont pas exhaustives mais illustratives des dynamiques à l'œuvre.

Dans l'idée de présenter un point d'étape à 360°, les exemples de réalisations qui suivent sont mis en lien avec les 20 objectifs du SRADDET, même si certaines actions peuvent être associées à plusieurs objectifs.

Objectif 1 - La citoyenneté et l'égalité, priorité à la démocratie permanente

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 45-46 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Association de lycéens aux projets de réaménagement et réfection dans les établissements

Au **lycée Paul Gauguin (Orléans)**, les élèves ont été associés à la redéfinition du foyer des élèves.

Le résultat est très apprécié : les espaces ont été adaptés aux différents besoins (détente, gradins, informatique), et décorées d'une fresque composée de patches inspirés par des mots-clés transmis par les élèves.



Crédit : Boris Adamczyk, Journaliste – Community Manager, Direction de la Communication et de la Presse, Conseil régional

Au **lycée Jean Guéhenno (Saint-Amand-Montrond)**, une commission des usagers a été créée avec des représentants de la communauté éducative y compris des lycéens volontaires. Les élèves se sont exprimés lors des 6 réunions de la commission ainsi qu'à l'occasion des consultations organisées par le lycée au moment des choix à effectuer. Le réaménagement du hall, du foyer des élèves, du CDI, de la salle des profs et du restaurant d'application a ainsi pu bénéficier de cette réflexion.

Une multiplication d'initiatives citoyennes



La crise Covid-19 a révélé les capacités spontanées de solidarité et d'initiatives des citoyens individuellement mais aussi et surtout collectivement. Les acteurs publics et privés ont encouragé et accompagné ses initiatives (collecte et distribution alimentaire ou encore reconditionnement et distribution de matériel informatique pour ne citer que ces deux exemples). La Région a soutenu et valorisé certaines de ces initiatives citoyennes.

L'événement « Printemps Confiné, Automne Citoyen ! » par exemple a été programmés à l'automne 2020. Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020, malgré la situation sanitaire, plus de 80 rencontres ont été organisées (présentiel et distanciel) sur l'ensemble du territoire régional, mettant en lumière la capacité d'initiative citoyenne et l'engagement citoyen. 36 évènements ont été soutenus financièrement par la Région. En sortie de crise, l'enjeu est de capitaliser et poursuivre les élans engagés ces derniers mois.



Les **2^{èmes} Assises de démocratie permanente** se sont tenues du 6 au 10 novembre 2020. Elles ont permis de faire le point et de donner à voir les avancées des mesures du plan d'actions voté en 2018, 3 ans après la tournée citoyenne de 2017 qui avait alimenté le diagnostic préalable à l'écriture des objectifs du SRADDET.

Il s'est agi avec les 250 participants de partager des retours d'expériences, de prendre du recul, de questionner et mettre les ambitions en perspectives pour envisager les prochaines étapes possibles (replay sur le site www.democratie-permanente.fr).

Objectif 2 - Des territoires en dialogue où villes et campagne coopèrent

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 47-48 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

La revitalisation au cœur des préoccupations

Les acteurs publics se sont engagés résolument dans une dynamique partenariale, en faveur de la revitalisation des centres villes et centre bourgs et de la redynamisation des petites polarités. La Région y a contribué en encourageant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées pour renforcer l'attractivité de ces communes (commerce, logements, mobilités, espaces publics, dynamiques culturelles et sociales...).

- 24 communes (ou binômes de communes), sur les 33 cibles, se sont engagées dans le dispositif **Bourg Centre** initié par l'Etat, la Région, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Banque des Territoires. En 2020, les premiers protocoles ont été signés avec les communes candidates et 5 conventions ont été conclues pour l'engagement dans des études globales de revitalisation. En 2021, les 9 premières conventions territoriales ont abouti marquant l'aboutissement d'un premier programme d'actions pour ces communes.
- Le dispositif Action Cœur de ville, qui concerne 13 communes en région (dont 7 pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET), a désormais un prolongement à travers le dispositif **Petites Villes de Demain** (PVD). Dans ce cadre, des conventions ont été approuvées en 2020 à l'échelle de chacun des 6 départements. Elles engagent l'Etat, les Conseils départementaux, la Banque des territoires et la Région. Elles visent à faire converger leurs outils

en direction de ces villes ; le Conseil régional y confirme son engagement via sa politique contractuelle. En Centre-Val de Loire, ce sont 99 communes (dont 7 pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET) qui sont concernées représentant 89 programmes.

- En 2020 et 2021, la Région, l'Etat et la Banque des Territoires avec l'appui de Villes au Carré, ont prolongé l'organisation, dans un format distancié, des [rendez-vous de la revitalisation](#) pour faciliter les transferts d'expériences entre collectivités et le dialogue entre les collectivités autour de la redynamisation du commerce, de l'élaboration de stratégies globales de revitalisation et enfin de reconquête de l'habitat.

**LES RENDEZ-VOUS
DE LA REVITALISATION
Centre-villes &
centre-bourgs**



L'accent mis sur les démarches territoriales de transition au sein du réseau Oxygène, lab des initiatives



La Région a choisi en 2020 une nouvelle équipe pour animer le [réseau Oxygène](#) en mettant l'accent sur les démarches territoriales de transition et l'accompagnement collectif pour outiller des collectivités qui voudraient s'engager dans des démarches de "Territoires en transition".

Les rencontres annuelles organisées en 2021 ont notamment permis de questionner les conditions d'une économie territoriale impliquant de nouvelles formes de coopération et dynamiques de transition. Ont été partagées des expériences relatives à l'économie de la fonctionnalité, des territoires fabricants, des dynamiques de territoires zéro chômeur.

Un programme de travail partagé entre les territoires de l'Orléanais au sein de Topos

En 2019, l'agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise, dont le seul membre était Orléans Métropole, est devenue [TOPOS](#) l'agence d'urbanisme des territoires de l'Orléanais à la suite de l'adhésion de Communautés de communes et PETR des territoires voisins. Cette évolution résulte des échanges informels qui ont émergé à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et qui ont abouti à une démarche d'inter-SCoT des territoires de l'Orléanais (couvrant 4 SCoT : Orléans Métropole, Forêt d'Orléans Loire Sologne, Loire Beauce et Portes de Sologne). Les réflexions partenariales animées par TOPOS se sont ainsi intensifiées depuis 2020, notamment autour des questions foncières, d'artificialisation et de recensement des friches.

Objectif 3 - Des réseaux thématiques innovants au service de notre développement

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 49 à 51 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Le Centre-Val de Loire, première région en termes de couverture en Communautés professionnelles territoriales de santé

En matière de réseaux locaux de santé, 7 nouvelles Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ont été lancées. Le dynamisme observé en Centre-Val de Loire, impulsé par l'Union régionale des professionnels de Santé, permet à notre territoire de placer notre région première sur le plan national en termes de couverture en CPTS.

Le Réseau des Développeurs Économiques mobilisé en 2020 pour prendre le pouls des entreprises régionales

L'agence régionale de développement économique, [Dev'up](#), a une mission d'animation territoriale et d'accompagnement des entreprises à 360° pour offrir une qualité de services sur tous les sujets (ressources humaines, gestion, ...). Les développeurs économiques réunis en réseau à l'échelle régionale assurent cette animation territoriale, au travers des visites d'entreprises que chaque développeur réalise et de la coordination qu'apporte le réseau pour rechercher et apporter toutes les réponses aux besoins des entreprises.

En 2020, le réseau des développeurs économiques, constitué de plus de 400 membres, a été fortement mobilisé pour prendre le pouls des entreprises régionales durant la période d'état d'urgence sanitaire. Plus de 1 400 visites ont été menées sur l'ensemble du territoire régional et près de 1500 diagnostics dont des « enquêtes COVID » réalisées par téléphone en début de crise.

Objectif 4 -Une région coopérante avec les régions qui l'entourent

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 52 à 54 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Célébrations par la Mission Val de Loire des 20 ans de l'inscription du Val de Loire au Patrimoine mondial de l'Unesco

Dans le contexte des élections municipales en 2020 et des élections régionales en 2021, peu de nouveautés ont été repérées dans les coopérations avec les régions voisines, les principales métropoles et agglomérations des régions proches ainsi que les zones de frange.

Néanmoins, les coopérations existantes, parfois de longue date, ont pu se poursuivre. A titre d'exemple, la Mission Val de Loire – créée en 2002 par les Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire – a organisé plusieurs manifestations à la rentrée 2021 sur le thème "[Avoir 20 ans dans le Val de Loire](#)" à l'occasion des 20 ans de l'inscription du Val de Loire, de Sully-sur-Loire (45) à Chalonnes-sur-Loire (49), sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco au titre des paysages culturels évolutifs et vivants.

Objectif 5 - Un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles naturels et forestiers

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 57 à 60 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

La reconversion des friches, priorité régionale

La Région poursuit l'effort qu'elle déploie depuis 2007 en soutien à la reconversion des friches pour aider à l'équilibre économique de ces opérations d'aménagement, plus coûteuses et plus complexes quand il s'agit de reconvertir des friches plutôt que de procéder par extensions urbaines.

Venant renforcer ce mouvement, l'Etat a lancé en 2021 deux appels à projets au titre du Plan de relance, qui ont rencontré un grand succès et contribuent à une conjugaison optimale des financements

Sur la période 2020 – 2021, 11 projets ont pu être soutenus dans le cadre des Contrats régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), comme par exemple, la poursuite de la réhabilitation de l'usine société française à Vierzon (18), l'acquisition et le recyclage foncier des terrains de l'ancienne DDT de Loches (37), la démolition d'un entrepôt sur le site de l'ancienne gare de l'Ile Bouchard (37), l'acquisition et la démolition d'un ancien laboratoire à La Ferté Saint Aubin (45) ...

Par ailleurs, pour favoriser la réhabilitation plutôt que les constructions neuves, la Région bonifie de 10 points son taux d'intervention en faveur de l'immobilier d'entreprises porté par les collectivités dans les CRST. En 2020 et 2021, 3 projets ont bénéficié de cette bonification : l'aménagement des anciens abattoirs de Nogent-le-Rotrou (28), la reconversion de l'ancien supermarché DIA à Descartes (37), la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir un espace d'activités à Chabris (36).

La mise en place de nouvelles zones agricoles protégées en cours

La règle générale n°4 du SRADDET prévoit que les documents de planification locaux identifient les secteurs agricoles et sylvicoles pouvant faire l'objet d'une protection renforcée. L'idée est notamment que des zones spécifiques puissent être créées et couvrir ces secteurs, telles que les zones agricoles protégées (ZAP) et les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Sans prétendre à l'exhaustivité, la SAFER du Centre a recensé 4 nouvelles zones agricoles protégées en cours de création en 2020 et 2021, à Semoy (45), Saint-Jean-de-Braye (45), La Ville-aux-Dames (37) et Saint-Martin-le-Beau (37). Par ailleurs, la ZAP officiellement créée en 2020 à Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (45) a rejoint à la dizaine de ZAP préexistantes.

L'édition 2020 du cahier de recommandations régionales pour l'aménagement des espaces publics

Un [cahier de recommandations régionales pour l'aménagement des espaces publics](#) a été édité en 2020 par la Région en partenariat avec les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du territoire régional ainsi qu'avec les contributions de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) et de la Mission Val de Loire.

Outil d'accompagnement des collectivités qui sollicitent un soutien régional, il permet de soulever les questionnements qui doivent jalonner votre réflexion pour des espaces à usage social et répondant aux enjeux écologiques. Il part du constat que la nécessaire adaptation au changement climatique impose désormais de concevoir les espaces publics comme des opportunités de repenser la présence de l'eau et de la biodiversité dans les aménagements urbains et participe ainsi à la préservation des ressources indispensables à la vie quotidienne. Il présente des réponses possibles pour des aménagements adaptés au changement climatique (gestion de l'eau, limitation des îlots de chaleur...), favorables à la biodiversité (valorisation de la végétation existante, choix des essences ...).

Faisant également le lien entre aménagement et biodiversité, le dispositif des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) comporte deux priorités transversales dont l'une concerne la biodiversité : dans chaque contrat signé avec un territoire au moins 5% de la dotation est dédié à cette priorité.

Objectif 6 - Un habitat toujours plus accessible et à la hauteur des changements sociétaux, climatiques et économiques

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 61 à 63 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Dans le cadre du **projet "Habiter Autrement" à Sancoins**, l'ancienne école communale, désaffectée depuis 2010, a été réhabilitée en 13 logements sociaux intergénérationnels adaptés au vieillissement et au handicap, et une salle associative. Le projet est exemplaire par sa dimension environnementale (rénovation en matériaux bio sourcés, reconversion d'un bâtiment existant) et sociale (travaux réalisés à travers de l'emploi en insertion, habitat social et participatif). Le projet a été accompagné par la Région en investissement et pour l'émergence du collectif des futurs habitants du lieu avec le dispositif A VOS ID.



Avant



Après

Crédit : Copyright Foncière Chênelet

Objectif 7 - Des services publics modernisés partout combinés à une offre de mobilités multimodale qui prend appui sur les formidables innovations offertes par le numérique

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 64 à 68 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Des avancées en matière de tarification coordonnée et de soutien aux différents modes de déplacement

En charge de l'organisation de tous les transports publics non urbains en Centre-Val de Loire, la Région gère et finance le réseau REMI (pour Réseau de Mobilité Interurbaine), [réseau](#) multimodal qui comprend des trains et des cars.

La Région et les autorités locales organisatrices des mobilités sur leur ressort territorial ont mis en place une tarification coordonnée pour améliorer la lisibilité de l'offre sur le réseau en région. Elles poursuivent le travail en faveur de politiques communes pour continuer à gommer les effets frontières entre les secteurs desservis et à améliorer l'attractivité des transports en commun.

Par ailleurs, depuis le début de l'année 2020, trois opérateurs de covoiturage (Klaxit, Karos, Blablalines) sont intégrés au dispositif de calcul d'itinéraires disponible sur la plateforme [JVMalin](#). Cette nouvelle option s'inscrit dans l'objectif de réduire la part de la voiture individuelle solo dans les déplacements.

S'agissant du vélo, les aides financières régionales destinées aux infrastructures permettant le développement de la pratique du vélo au quotidien ont été nettement plus sollicitées en 2020 et 2021 par rapport aux deux années précédentes (38 projets).

Une flotte de cars tournée vers l'avenir et la transition énergétique

Pour offrir un plus grand confort aux usagers tout en réduisant l'impact environnemental des transports régionaux, la Région s'emploie à renouveler progressivement toute sa flotte d'autocars. L'objectif, ambitieux, vise à remplacer d'ici 2028 les 550 cars sur ligne régulière du réseau Rémi - qui fonctionnent au diesel - par des cars « propres », en anticipant la réglementation concernant ces véhicules.

Dans une première étape en 2020, la Région a testé et pérennisé la circulation d'un véhicule « 100% GNV » sur la ligne des cars Rémi 36 Châteauroux-Bourges. Depuis juillet 2021, ce sont deux véhicules électriques qui circulent sur la ligne de car Rémi 37 Tours – Amboise – Montrichard. Désormais, les nouvelles délégations de service public signées depuis 2020 prévoient un changement d'échelle dans le déploiement, avec l'acquisition de 100% des véhicules propres sur les lignes régulières.

Un protocole d'accord sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire pour les moderniser et les pérenniser

En 2020, la Région et l'État ont signé un protocole d'accord pour financer de travaux sur 6 lignes régionales et permettre leur préservation dans les années à venir : Bourges-Montluçon, Dourdan-La Membrolle, Chartres-Courtalain, Tours-Loches, Tours-Chinon et Salbris-Valençay. Ces lignes sont empruntées par 1,5 million de voyageurs chaque année et sont un vrai enjeu d'aménagement du territoire. Le protocole prévoyait que les travaux à réaliser sur ces infrastructures soient financés à 50% par la Région, le reste étant à la charge de l'État et de la SNCF. La Région assume sa part et les travaux sur Tours-Loches, Dourdan-La Membrolle, Tours-Chinon sont d'ores et déjà en cours. Les travaux sur Salbris-Valençay débuteront en 2022, Chartres-Courtalain en 2023.

Objectif 8 - Des soins plus accessibles pour tous en tous points du territoire régional

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 69 à 71 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Plan 100% santé et mise en place du GIP Pro Santé pour porter la mesure liée au recrutement de médecins salariés

La Région Centre Val de Loire a mis en place le plan 100% santé en novembre 2019, dont l'une des mesures phares vise la création de 150 postes de médecins salariés en région Centre Val de Loire d'ici 2025. Il s'agit au travers de cette mesure de développer une offre de soins complémentaire à celle proposée par le secteur libéral, qui vient l'épauler et la conforter et non s'y substituer.

Pour mettre en œuvre cette mesure, la Région Centre Val de Loire a créé avec ses partenaires en juin 2020 le groupement d'intérêt public (GIP) Pro Santé Centre - Val de Loire qui fédère des associations (ASSAD Hospitalisation à Domicile, Association pour l'Emploi des cadres, Union Régionale des Professionnels de Santé, Fédération des Maisons de Santé Pluridisciplinaires) et des collectivités territoriales (Communautés de communes Cœur de Beauce, Berry Grand Sud, Terres du Val de Loire, des Loges, Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, Ville de Tours...).



Le GIP Pro Santé a pour mission de recruter et salarier à terme 300 médecins et une centaine de secrétaires médicaux qui interviendront dans une trentaine de centres de santé que le GIP va ouvrir sur l'ensemble du territoire régional.

Objectif 9 - L'orientation des jeunes et la formation tout au long de la vie, piliers de l'emploi

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 72 à 74 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Des évolutions significatives dans le nouveau Programme Régional de Formation (PRF) 2021-2024

La Région a adopté en 2020 son nouveau Programme Régional de Formation (PRF) 2021-2024. Il vise à former les chercheurs d'emploi sur des compétences socles (savoirs de bases) et des formations qualifiantes, dans une logique de parcours.

De manière opérationnelle, il a fortement évolué par rapport à la période triennale précédente, avec les objectifs :

- Innover pour informer et mobiliser les candidats potentiels à la formation, ce qui se traduit par une mobilisation des organismes de formation dans l'orientation et la captation des publics.
- Améliorer la persévérance en formation : modules de remise à niveau mobilisables à tout moment (avec la construction de parcours de formation pour favoriser la réponse au plus près du besoin), rémunération abondée au-delà du cadre légal avec le Combo parfait, accompagnement des apprenants par un référent de parcours au sein de l'organisme de formation et accompagnement lors de la période de stage en entreprise.

- Resserrer le lien entre les attentes en matière de recrutement des entreprises et les réponses des offreurs de formation : organismes de formation bénéficiaires d'une prime au repérage des besoins de compétence des entreprises, développement des DEFI (réponse ad hoc à un besoin de compétences d'entreprise(s)), modalités d'achats permettant des réponses en souplesse et en réactivité aux besoins des entreprises.
- Renforcer les attendus pédagogiques pour accompagner les transitions des compétences, développer une offre de formation en blended, renforcer les réponses en groupements pour penser les passerelles ou, à défaut de groupement, s'appuyer sur un réseau local permettant une réponse complète aux besoins des apprenants.

En 2021, ce sont 36 000 places de formations qui sont achetées à destination des personnes en recherche d'emploi.

Un projet innovant, appelé « Hack ton orientation », organisé par les coordinateurs du SPRO en Eure-et-Loir

Les coordinateurs du service public régional de l'orientation (SPRO) sur les 3 bassins d'Eure-et-Loir (la Maison des Entreprises et de l'Emploi de l'Agglomération Chartraine, la Maison des Entreprises et de l'Emploi de Dreux ainsi que la Mission locale de Châteaudun/Nogent) ont porté un projet innovant autour de l'orientation, en 3 étapes. Après une enquête et des ateliers de créativité, un [hackathon](#) a eu lieu en octobre 2021. Il a réuni 70 participants (professionnels de l'orientation, entrepreneurs, chefs d'entreprise, étudiants, lycéens, demandeurs d'emploi...) qui ont imaginé des solutions innovantes pour répondre à cinq enjeux liés à la connaissance des métiers et des outils, de soi et de ses talents, du territoire et des entreprises.

Un groupe de travail multipartenarial en Indre-et-Loire pour déployer de façon coordonnée des actions mettant en avant les métiers de l'aide à domicile et à la personne

Dans la continuité du plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2021-2024, une convention régionale a été signée entre le Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Pôle Emploi, la Région, l'agence régionale de santé (ARS) ainsi que d'autres acteurs du champ de la santé.

Un groupe de travail, initié dans ce cadre dès 2020, a facilité le dialogue en 2021 pour la mise en œuvre d'actions favorisant l'orientation du public qui soient adaptées au plus près des territoires et des besoins des employeurs et qui valorisent l'offre de service existante portée par les partenaires :

- Un DEFI « assistant de vie aux familles » sur le territoire Est Touraine ciblant prioritairement le public jeune non mobile.
- Un parcours sans couture « aide-soignant » à Chinon qui prévoit la formation et l'emploi en 2023 de 20 personnes issues de ce territoire.
- Un plan d'actions « mon emploi près de chez moi », en cours de lancement, pour la formation de futurs agents de soins pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des territoires d'Amboise, Loches et Chinon en 2022 (recrutements sur un secteur de 15 km autour des EHPAD).

Objectif 10 - Une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 77 à 79 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

L'aménagement du parc technologique de Sologne, à Vierzon, au centre d'une réflexion dans le cadre de la Fabrique prospective « Sites industriels de demain »

La Communauté de communes Vierzon Sologne Berry a mis en place et animé en 2021 un groupe de travail pour identifier à l'échelle du parc technologique de Sologne, à Vierzon, des pistes d'action pour traiter notamment les enjeux de transition écologique, de mutabilité et réversibilité des installations, de mobilité et de lien avec le territoire environnant de la zone d'activité. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Fabrique prospective « Sites industriels de demain » portée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un accélérateur de start-up pour la filière cosmétique dans un ancien collège chartrain réhabilité

En 2020, le pôle de compétitivité Cosmetic Valley, qui coordonne la filière française de la cosmétique, a ouvert en centre-ville de Chartres un accélérateur de start-up, le Beauty Hub, avec le soutien financier du Conseil régional et de l'Etat. La création de cet accélérateur de start-up s'inscrit dans le cadre du

projet plus large d'une maison internationale de la Cosmétique dont l'ouverture est prévue en 2024 dans l'ancien collège réhabilité, situé juste en face de la cathédrale de Chartres, où est déjà installé le Beauty Hub.

Setting'up, une action régionale avec les territoires pour mettre en avant des bâtiments et sites disponibles

L'agence régionale de développement économique, Dev'up, a contacté et travaillé avec le groupement d'intérêt public Loire&Orléans Éco dans le Loiret, la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine en Indre-et-Loire et les EPCI dans les quatre autres départements pour identifier les bâtiments existants et terrains déjà aménagés disponibles que les intercommunalités souhaitent faire connaître des entreprises en recherche de locaux et sites en région. Une fois les bâtiments et terrains identifiés, il s'agit de décrire chaque offre, de l'illustrer avec une photographie, de s'assurer de la validation de l'EPCI en vue de la mise en ligne sur le site www.settingup-centrevaldeloire.fr. Le site, créé en 2019, donne lieu à un travail régulier et de proximité avec les collectivités, pour actualiser les informations. Des biens à vocation touristique ont notamment été référencés en 2021.

Le réseau cyclotouristique étendu principalement sur 2 itinéraires

En décembre 2020, le réseau régional, composé de véloroutes structurantes et de boucles locales, a principalement progressé sur l'itinéraire « Cœur de France à vélo », sur les départements du Cher et de l'Indre-et-Loire, et sur la Scandibérique, dans le Loiret, qui connecte l'Île-de-France à « La Loire à Vélo » à Briare (cf. pour mise en perspective, la carte présentée dans la règle générale n°25 du SRADDET approuvé).

L'extension progressive du maillage cyclable régional s'appuie sur la mobilisation active des départements, pays, et intercommunalités qui ont partagé une méthode et des principes d'aménagement communs à l'échelle régionale.

A ce jour, le maillage compte plus de 5 000 km d'itinéraires intégrant une armature de 8 véloroutes structurantes (dont 4 opérationnelles : La Loire à Vélo, Saint-Jacques à Vélo via Chartres et Tours, Indre à Vélo, Véloscénie) et un réseau de plus de 150 boucles locales.



Objectif 11 - Un patrimoine naturel exceptionnel et une vitalité culturelle et sportive à conforter pour proposer une offre de loisirs toujours plus attractive

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 80-81 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

La Communauté de communes Entre Beauce et Perche, nouvellement engagée en 2021 dans un Projet Artistique et Culturel de Territoire

La Communauté de communes Entre Beauce et Perche est devenue en 2021 le 60^{ème} territoire à s'engager dans le dispositif contractuel des PACT proposé par le Conseil régional en faveur de projets culturels de diffusion artistique s'appuyant sur la stratégie de développement culturelle d'une intercommunalité de préférence, tout en s'adaptant aux spécificités territoriales.

L'inventaire de l'architecture rurale en cours sur le périmètre de 2 PNR

L'Inventaire général et systématique de l'architecture rurale dans les parcs naturels régionaux (PNR) de la Brenne et du Perche est en cours de réalisation. Tous les résultats d'enquêtes d'ores et déjà réalisés sont disponibles en libre accès sur la base régionale de connaissances <https://patrimoine.centre-valdeloire.fr>.

L'opportunité de grands événements internationaux pour relancer les pratiques sportives

Si la Covid-19 a eu un effet néfaste sur les pratiques sportives collectives dans des clubs et des associations, la perspective de la coupe du monde de rugby 2023 et des JO Paris 2024 est positive et la Région a œuvré activement depuis 2020 pour bénéficier sur son territoire des répercussions de ces deux temps forts mondiaux.

Objectif 12 - Des jeunes épanouis et qui disposent des clés de la réussite pour préparer l'avenir

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 82 à 84 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Le « Combo Parfait Permis », coup de pouce pour faciliter à la fois l'insertion et la mobilité des 18-25 ans

Lancé le 1^{er} décembre 2020, le dispositif régional « Combo Parfait jeune – Aide au permis » s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans qui sont domiciliés en région Centre-Val de Loire et accompagnés par un partenaire du Service public de l'emploi – Mission Locale, Pôle emploi, Cap emploi.

Coup de pouce pour faciliter à la fois l'insertion et la mobilité des jeunes adultes, le « Combo Parfait Permis » comprend une offre combinée avec :

- Une formation préqualifiante ou qualifiante du Programme régional de formation (PRF),
- Une rémunération mensuelle de 500 € tout au long de la formation et un coup de pouce d'entrée en formation de 200 €,
- La prise en charge du coût du permis de conduire (code et conduite) dans la limite de 1 800 €.

Moins d'un an après son lancement, en octobre 2021, la Région recense 785 jeunes inscrits parmi lesquels 446 ont vu leur dossier accepté en commission. 11 jeunes ont passé l'examen dont 9 ont obtenu le permis de conduire.

Objectif 13 - Une économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 85 à 87 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

D'une expérimentation en faveur de l'économie circulaire à une action collective axée sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération

Une première expérimentation menée jusqu'en mars 2020, dans le cadre d'un appel à projets portant sur l'économie circulaire initié par l'ADEME et la Région, a permis de sensibiliser différents acteurs de l'écosystème économique du territoire régional (cf. objectif 20).

Répondant à l'objectif régional d'amplifier la dynamique de transformation des entreprises du Centre-Val de Loire vers un modèle économique plus responsable et durable, le cluster NEKOE porte en 2021 et 2022 une action collective ciblée sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération qui constitue l'un des piliers de l'économie circulaire et qui consiste à développer une offre proposant d'utiliser un service plutôt que posséder un produit.

L'action collective, soutenue financièrement par le Conseil régional, comprend la sensibilisation et la formation de tous types d'acteurs de l'écosystème économique régional, l'accompagnement d'entreprises pour identifier et développer leur potentiel en matière d'économie de la fonctionnalité et de la coopération, ainsi que la création d'un collectif réunissant les compétences spécifiques recherchées pour le développement de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

Objectif 14 - Des ressources locales valorisées pour mieux développer nos territoires

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 88 à 90 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Efferve'sens, la plateforme de financement participatif régionale des projets citoyens et engagés

Créé en 2020 et piloté par France Active Centre-Val de Loire, ce nouvel outil est à disposition des projets :

- Qui innovent et proposent de nouvelles solutions aux défis sociaux et/ou environnementaux sur le territoire de la Région Centre-Val de Loire ;
- Qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leur financement.

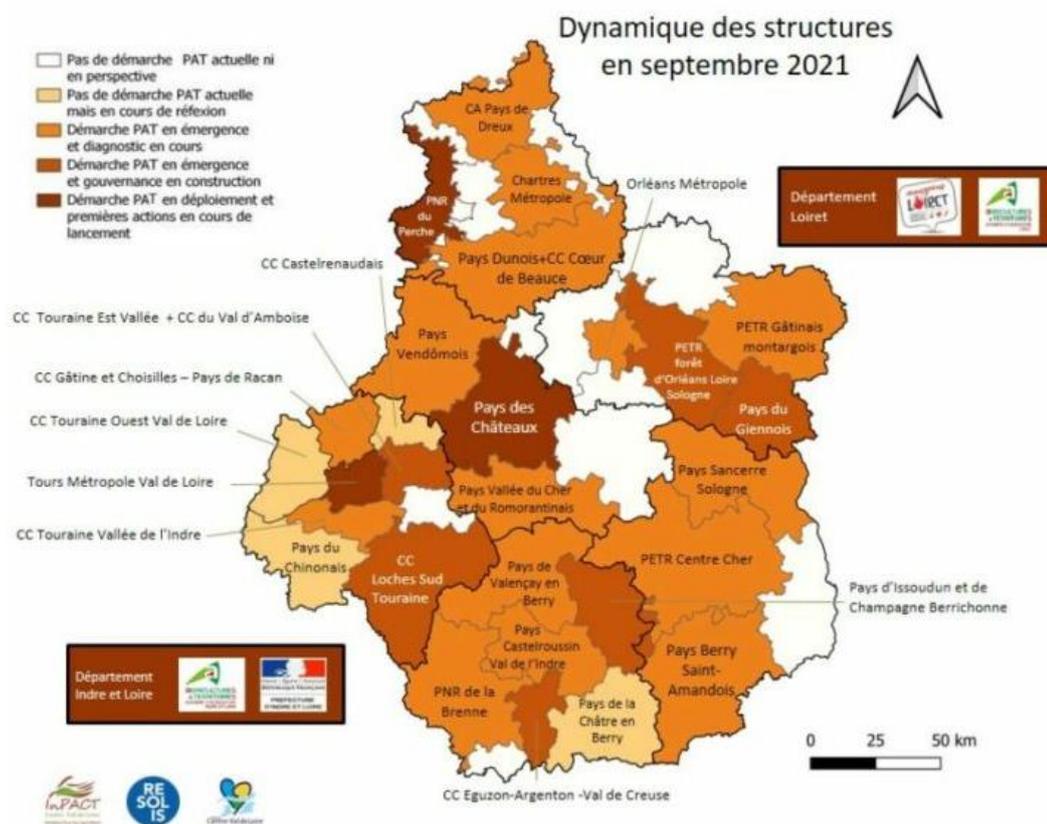
Pour son lancement, [efferve'sens](#) fonctionne sur le modèle « d'abondement participatif » : pour 1€ récolté auprès de citoyens-contributeurs, 1€ est abondé par la Région et 1€ par les banques partenaires (Caisse d'Epargne Loire-Centre et Crédit Mutuel du Centre).

Fin octobre 2021, 20 projets sont publiés, plus de 185 000 € ont été récoltés auprès de plus de 1 430 contributeurs.

En 2021, 9 nouveaux projets alimentaires de territoire (PAT) en émergence et 3 nouveaux PAT en déploiement

Le Conseil régional a adopté en juillet 2020 un [plan bio](#) dans lequel l'objectif de déployer des projets alimentaires territoriaux sur l'ensemble du territoire régional est affirmé.

Soutenu par le Conseil régional, [InPACT Centre](#), réseau régional d'associations en faveur d'un développement agricole et rural durable, suit les démarches de projets alimentaires de territoire (PAT) en région. Ces démarches sont en nombre croissant : 26 territoires élaborent ou mettent en œuvre en septembre 2021 un PAT.



Le Pays Sancerre-Sologne fait partie des territoires ayant initié une démarche de PAT en 2021. Le Pays appuie sa réflexion notamment sur le projet de légumerie porté par le groupement économique solidaire Isa Groupe à Aubigny-sur-Nère (18) : Isa Groupe engage la création d'un outil de transformation des légumes et fruits produits localement, avec pour objectif l'approvisionnement des commerces et restaurateurs locaux, ainsi que la restauration collective. La Région accompagne l'investissement.

Le Conseil régional apporte un soutien financier au travers du dispositif des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST). Les CRST permettent notamment d'aider des projets alimentaires territoriaux, des projets de diversification agricole, ceux liés aux circuits d'alimentation de proximité ainsi que le développement de l'agriculture biologique. Inscrits dans un CRST, les projets liés à l'agriculture biologique et ceux portés par des exploitants nouvellement installés en agriculture bénéficient en outre d'une bonification.

Objectif 15 - La région Centre-Val de Loire, coeur battant de l'Europe

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 91-92 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Le financement de travaux sur 3 lignes fret acté dans le cadre de l'accord régional de relance

Dans le cadre de l'accord régional de relance pour la période 2021-2022, validé par le Conseil régional en décembre 2020, l'État et le Conseil régional se sont associés pour développer, moderniser et sécuriser les transports en commun et le réseau ferroviaire de transport de marchandises.



L'État et le Conseil régional ont ainsi décidé de participer au financement des travaux de pérennisation du fret sur 3 lignes capillaires : Les Aubrais – Orgères, Gien – Nevoy, ainsi que Auxy – Juranville – Montargis. Sur cette dernière ligne, les travaux sont programmés au premier trimestre 2022 pour assurer la campagne céréalière 2022, la ligne longue de 24 kilomètres permettant actuellement la desserte de deux silos céréaliers en moyenne trois fois par semaine.

Objectif 16 - Une modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 95 à 100 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Le 1^{er} Accord COP Centre-Val de Loire signé en février 2021, suivi par la mise en place d'outils pour concrétiser des projets



Fruit d'une mobilisation sans précédent des citoyens, entreprises, associations, collectivités, structures parapubliques et publiques, centres de recherche et/ou de formation durant 18 mois, le [1^{er} Accord COP Centre-Val de Loire](#) a été signé en février 2021 par le Conseil régional, l'ADEME Centre-Val de Loire, WWF France et la Banque des Territoires.

Dans le même esprit que la COP internationale, il s'agit d'aboutir à un accord biennal réunissant les engagements de tous les acteurs du territoire pour atteindre les objectifs partagés en faveur du climat et de la transition énergétique.

Pour aider à concrétiser des projets, plusieurs outils et dispositifs ont été mis en place, parmi lesquels un [appel à manifestation d'intérêt COP](#) lancé par le Conseil régional, un [livret d'épargne COP](#) mis en place par le Crédit Coopératif, un [appel à projets Culture et résilience](#) ouvert par le Conseil régional... Les 262 engagements pris par de multiples porteurs publics et privés et les 35 coalitions d'acteurs sont autant de projets et d'initiatives œuvrant pour l'atteinte des ambitions du SRADDET en matière de réduction des GES et de lutte contre le changement climatique.

Parmi ces outils et dispositifs, ceux portés par le Conseil régional complètent le panel des leviers d'action qu'il mobilise. A titre d'exemple, le dispositif des contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) comporte deux priorités transversales dont l'une concerne l'énergie et le climat : dans chaque contrat signé avec un territoire au moins 15% de la dotation est dédié à cette priorité.

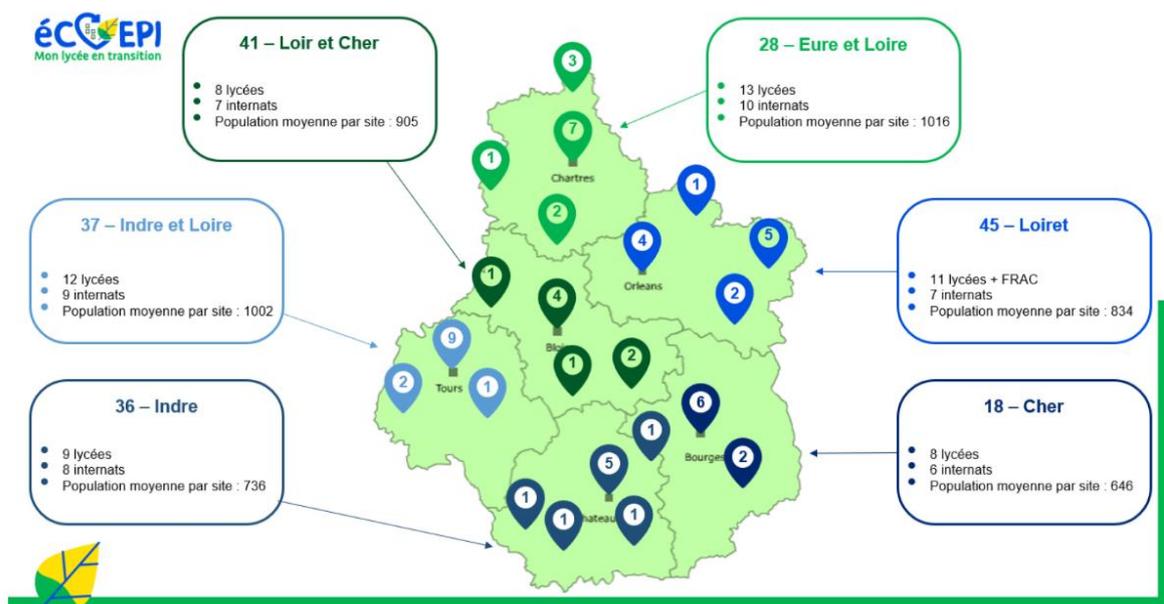
Un nouveau contrat d'objectif énergétique engagé, concernant 62 lycées ainsi que le FRAC

Déjà engagé depuis 2010 dans des actions d'amélioration de la performance énergétique des lycées, le Conseil régional a signé avec ENGIE en septembre 2020 un nouveau contrat, le contrat d'objectif énergétique du parc immobilier (COEPI). Il s'agit d'une démarche globale d'une durée de 15 ans pour réaliser la rénovation énergétique de 62 lycées de la Région et du Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC).

Les travaux, engagés en 2021 et prévus jusqu'à la rentrée 2022, consistent à isoler les bâtiments, à remplacer des systèmes de chauffage et eau chaude ainsi qu'à installer plus de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments. Ils permettront d'économiser à partir de 2023 plus de 30% de la consommation énergétique de ces établissements en 2019. A l'issue des travaux, 100% des lycées en région auront ainsi été modernisés.

Le contrat prévoit également une expertise de maintenance multi-technique des installations et un programme de sensibilisation des 45 000 élèves et 5 000 membres du personnel sur les questions énergétiques et environnementales.

Le budget global du contrat s'élève à 63 millions d'euros, dont un investissement initial de 32 millions d'euros pour les travaux en 2021 et 2022. La démarche bénéficie du soutien de l'Union européenne au travers du FEDER.



Plus d'informations sur le site dédié : <https://ecoepi.centre-valdeloire.fr/>

Le démarrage d'un projet Life pour expérimenter des modes de gouvernance partagée et décentralisée de l'énergie

Fin 2020, le Conseil régional et 11 structures partenaires ont présenté un projet dans le cadre du programme européen LIFE. La Commission européenne ayant retenu le projet, celui-ci a été lancé en septembre 2021 sous le nom « **LETSGO4CLIMATE** ». Prévu sur une durée de quatre ans, il vise à faire émerger des collectifs citoyens porteurs de projets de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Le Conseil régional est en charge de la coordination du projet. Cinq structures partenaires apporteront leur expertise respective :



Six territoires partenaires expérimenteront en premier la gouvernance partagée et décentralisée de l'énergie qu'il s'agit de développer : les Communautés d'Agglomération de Blois Agglopolys (41) et Bourges Plus (18), la Communauté de Communes Loches Sud Touraine (37), les Pôles d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce (45) et Gâtinais Montargois (45), ainsi que la métropole de Tours, Tours Métropole Val de Loire (37).

Objectif 18 - La région Centre-Val de Loire, première région à biodiversité positive

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 104 à 109 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

Plusieurs actions engagées dans le prolongement du plan d'actions biodiversité adopté en 2020

En juillet 2020 après l'adoption du SRADDET, le Conseil régional a adopté un [plan d'actions pour la biodiversité en région Centre-Val de Loire](#). Dans le prolongement de celui-ci, la réserve naturelle régionale du marais de Taligny fait l'objet d'une procédure d'extension. Le site est géré par la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Le Cerema Normandie Centre a par ailleurs réalisé en 2021 avec le soutien financier du Conseil régional une étude foncière sur les sites à forts enjeux biodiversité en région Centre-Val de Loire. L'étude a permis d'identifier au sein des sous-trames écologiques prioritaires du SRADDET la faisabilité foncière de soixante sites à forts enjeux en termes de biodiversité en vue de consolider le réseau d'aires naturelles protégées et de créer de nouvelles réserves naturelles régionales au niveau de réservoirs de biodiversité.

La création d'un parc naturel régional est également en projet sur le territoire du Sud Berry (sur une partie du Cher et de l'Indre) pour préserver les fonctionnalités écologiques du bocage et des milieux prairiaux identifiés sur ce territoire dans la cartographie régionale des continuités écologiques.

Association de lycéens dans le cadre d'un projet d'espace végétalisé

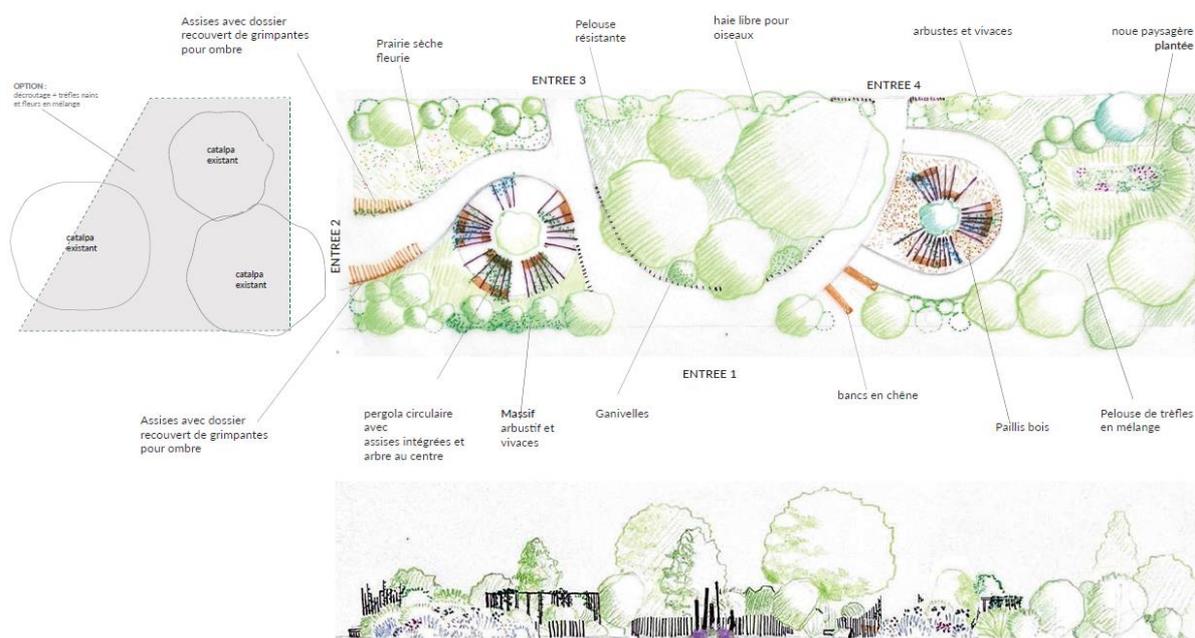
Dans le cadre du projet d'espace végétalisé du **lycée Pothier (Orléans)**, les lycéens ont été mobilisés sur leur conception de la nature dans un centre-ville, et notamment dans un lycée. Compte-tenu de leur sensibilisation à l'écologie et parce qu'ils se sentent concernés sur un sujet d'action de citoyenneté, les lycéens ont exprimé l'envie de pouvoir se retrouver dans un espace offrant une parenthèse de verdure, sans technologie, où la biodiversité aurait sa place.

Les lycéens ont également souhaité bénéficier d'un espace pour des futures expositions et en vue des créations de projets éducatifs et pédagogiques avec les enseignants.

Conception d'un jardin - *Emergence végétale*

Lycée POTHIER Orléans

Dossier de conception finalisé - 16 avril 2021



Objectif 19 - Des déchets sensiblement diminués et valorisés pour une planète préservée

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 110 à 112 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

L'observatoire déchets - économie circulaire créé, de premières enquêtes et études lancées

Conformément à la règle générale n°47 du schéma, un observatoire déchets-économie circulaire a été créé en 2020. Il est porté par la Région Centre-Val de Loire, avec un comité de pilotage réunissant l'ADEME et la DREAL. Un scénario d'enquêtes a été établi sur sept ans ; il couvre l'observation de différents types de déchets : les déchets ménagers et assimilés (DMA), les déchets du bâtiment et des travaux publics (BTP), les déchets d'activité économiques (DAE), les déchets dangereux (DD), ainsi que les trois axes de l'économie circulaire.

Une première enquête relative à la collecte des DMA a été réalisée en 2020. En 2021, l'activité de l'observatoire s'est accrue avec le suivi des données de traitement des DMA, des déchets du BTP et de l'axe « offre des acteurs économiques » de l'économie circulaire. Initiative de la Région Centre-Val de Loire, cette démarche d'observation d'économie circulaire reste inédite sur le territoire national.

Une démarche prospective en cours pour étudier un scénario régional zéro déchet à horizon 2050

En complément, le Conseil régional a lancé une démarche prospective pour étudier et réaliser un scénario régional zéro déchet à horizon 2050. Il s'agit d'imaginer le portrait de la région Centre-Val de Loire devenue "région zéro déchet" en 2050 et de se projeter dans ce futur à partir d'un scénario de base correspondant à l'évolution tendancielle des quantités de déchets produits sur le territoire. Une enquête en ligne à destination des citoyens, menée en octobre 2021, a permis de mieux connaître les pratiques et attentes des habitants de la région en matière de gestion des déchets. Des ateliers citoyens et avec des experts régionaux et (inter)nationaux sont à venir pour dessiner un scénario réaliste mais ambitieux de la région sans déchet en 2050. L'objectif est de finaliser l'étude au 1^{er} trimestre 2022, puis d'adapter les politiques publiques pour tendre vers les objectifs définis dans le scénario.

Une expérimentation lancée pour la gestion des déchets des professionnels du bâtiment sur le territoire du SYMCTOM du Blanc

Dans le cadre de la COP régionale, le syndicat mixte de collecte et traitement des ordures ménagères (SYMCTOM) du Blanc et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre portent une coalition afin d'améliorer la gestion des déchets des professionnels du bâtiment sur ce territoire. Une enquête de terrain a été menée en 2020-2021, et a permis de comprendre les problématiques et besoins des entreprises, tout en sensibilisant ces dernières aux enjeux de la réduction et d'une meilleure valorisation de leurs déchets. Des solutions adaptées à cette zone rurale sont en cours de définition avec les fédérations professionnelles, élus, chambres consulaires et industriels.

Des actions de réduction des déchets et d'économie circulaire en interne de la collectivité régionale

Dans un souci d'éco-exemplarité et afin de participer à l'atteinte des objectifs du SRADDET, la Région mène plusieurs actions afin de réduire ses déchets et déployer l'économie circulaire en interne.

Ainsi, le projet SIrculaire, mené par la direction des systèmes d'information (DSI), celle de l'environnement et de la transition énergétique (DETE), et celle des achats (DASJ), vise à insérer l'économie circulaire et la prévention des déchets dans les marchés d'achats d'équipements numériques, et à réemployer les biens gérés par la DSI arrivant en fin d'exploitation. Des clauses spécifiques ont également été insérées dans certaines conventions ou autres marchés de la Région, afin de favoriser l'économie circulaire (CFA, IFSI, SNCF, délégations de service public dans le domaine des transports, achats de papier, équipements techniques pour les lycées professionnels...).

Une expérimentation est par ailleurs en cours dans le cadre de l'opération de restructuration de l'internat et de la demi-pension du lycée Pasteur au Blanc. Un diagnostic "produits, matériaux, déchets" a été effectué afin d'identifier les matériaux à réemployer ou à valoriser pendant ce chantier. Il est prévu qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage accompagne la Région tout au long des travaux pour y favoriser l'économie circulaire. Cette démarche a pour but d'être reproduite sur d'autres opérations de travaux de la sorte, conformément à la réglementation.

Objectif 20 - L'économie circulaire, un gisement de développement économique durable à conforter

Les ambitions partagées pour le territoire régional, en quelques mots-clés, pour rappel

Le contenu détaillé des ambitions est à retrouver p. 113 à 115 du SRADDET.



Des actions depuis février 2020 qui vont dans le sens des ambitions du SRADDET : quelques illustrations

D'une expérimentation sur le sujet de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) à un nouvel appel à candidatures et à une coalition

Entre 2018 et 2020, l'ADEME et la Région ont soutenu une expérimentation portée de façon partenariale par la chambre de Commerce et d'Industrie de Région (CCIR) et la chambre des métiers et de l'artisanat (CMA). Sept territoires ont bénéficié d'un accompagnement pour mettre en place une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) : Bourges, Epernon, Châteauroux, Ormes-Saran/Neuville aux Bois, Val d'Amboise, Loches, Vendôme. En 2020, à l'issue de cette expérimentation, 66 synergies ont été détectées et 18 sont d'ores et déjà finalisées notamment sur les thématiques de la mutualisation de services (formation/sécurité/énergie), du réemploi (cartons/kraft/déchets d'équipement électrique et électronique/encombrants...) et de valorisation des déchets ou chutes de matières, particulièrement sur le cuir.

Forts de cette expérience, l'ADEME et la Région ont conjointement lancé un appel à candidature en 2021 dont les deux premiers territoires lauréats sont la Communauté de communes de Blois Agglopolys et le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Gâtinais Montargois. Il s'agit d'accompagner la conduite de démarches d'écologie industrielle et territoriale, de faire émerger des synergies en approfondissant les actions lancées et de construire un modèle économique pérenne.

Pour fédérer l'ensemble des acteurs engagés sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT) et favoriser son développement, la Région coordonne par

ailleurs dans le cadre de la COP régionale la mise en place de la coalition « rEITr » qui a pour vocation à être un lieu de convergence, d'échange et d'accompagnement des démarches d'EIT. Les travaux auront pour objet en 2022 de rendre la thématique accessible pour un maximum de territoires et d'acteurs et d'en faire comprendre les impacts bénéfiques.

Le Réseau des Acteurs du Réemploi pour porter des actions d'animation et d'observation

Dans la poursuite des travaux menés par le Centre Réseau Economie Solidaire (Crésol) en 2016 et 2017, le Réseau des Acteurs du Réemploi (RAR) Centre-Val de Loire a conventionné avec la Région Centre-Val de Loire pour fédérer les recycleries et ressourceries du territoire, animer le réseau. Il s'agit de constituer une plateforme de promotion, de coopération et d'animation des acteurs dont l'objet est le réemploi et ou la réutilisation et qui ont comme support la citoyenneté et la solidarité. Les leviers identifiés sont le plaidoyer, le partage d'expériences, la mise en place de débats et de formations, de l'aide aux projets, des campagnes de sensibilisation et un soutien à l'innovation.

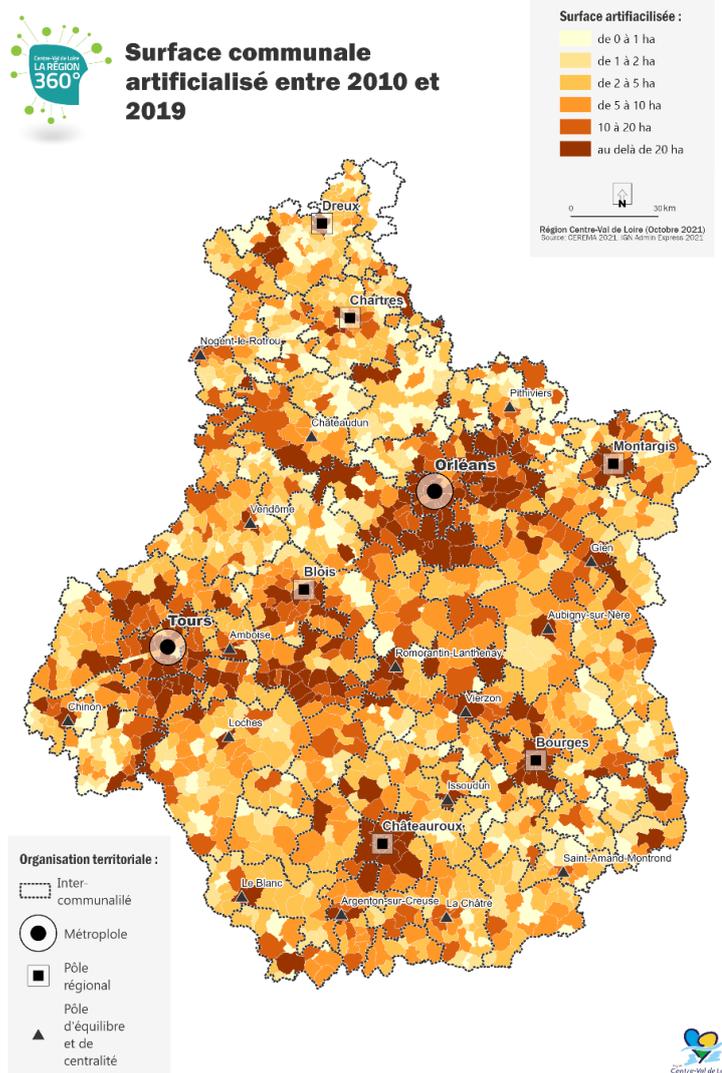
Le RAR a également dans le cadre de la convention une mission d'observation de façon à répondre aux enjeux de connaissance mis en avant par le Conseil régional. Il rendra compte notamment de la structuration des acteurs, de la typologie de l'emploi, des tonnages gérés et des impacts territoriaux de l'activité. L'observatoire créé par le RAR viendra alimenter de manière importante le deuxième axe de l'économie circulaire "demande et comportement des consommateurs" dans le cadre de l'observatoire déchets-économie circulaire. Le conventionnement permet l'aide au financement d'un équivalent temps plein sur 18 mois.

Zoom sur quelques indicateurs et repères

Les repères ci-dessous sont issus du dispositif d'indicateurs de suivi du SRADDET mis en place en 2020 et 2021 à la suite de l'approbation du schéma pour contribuer à rendre compte de sa mise en œuvre, de l'atteinte des cibles fixées pour le territoire régional et plus globalement de l'évolution de la situation régionale.

S'ils constituent quelques repères, ces indicateurs sont à lire avec la plus grande vigilance. En effet, le caractère très récent du SRADDET nous conduit à ce que les données disponibles pour la plupart portent sur des périodes précédant l'approbation du schéma. Les analyser de manière précise et certaine est hasardeux. **C'est pourquoi ils sont bien à appréhender comme des baromètres et non des enseignements définitifs.**

Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
Superficie totale d'espaces naturels, agricoles et forestiers ayant connu un changement de destination (totale et par destination) (source)	 Sur la période 2010-2019 (avec une baisse marquée en 2019), globalement et pour chaque destination (habitat, activité, mixte, inconnue)	Par rapport à la cible 2025 (diviser par deux) et au regard de la période et des données de référence disponibles au moment du diagnostic du SRADDET (2006-2015) : en phase



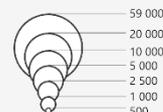
Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
Taux de vacance des logements (source)	↗ En 2018 par rapport à 2013 et 2017	Par rapport à l'objectif régional (prioriser la reconquête des logements vacants) : tendance à inverser
Surface de locaux mis en construction, par type de locaux (source)	En 2019 par rapport à 2018 : ↗ Entrepôts, locaux de services publics, locaux industriels, de commerce et de bureaux, hébergements touristiques ↘ Locaux agricoles et ceux d'artisanat	Indéterminé
Couverture du territoire régional par des PCAET adoptés	↗ En 2021 par rapport à 2019 et 2020	Par rapport à la cible 2030 (80% du territoire couvert) : en phase
Part des locaux raccordables en fibre optique (FTTH) (source)	↗ Au 30/06/2021 par rapport au 31/12/2019	Par rapport à la cible 2025 (100% du territoire couvert en Très Haut Débit) : indéterminé
Part de la voiture individuelle solo dans les déplacements	Non renseigné	Non renseigné
Part modale du vélo dans les déplacements	Non renseigné	Non renseigné
Densité de médecins généralistes (y compris en mode d'exercice particulier) pour 1 000 habitants (source)	↘ En 2021 par rapport à 2020	Par rapport à la cible fixée pour le territoire régional (densité de 13 généralistes pour 10 000 habitants) : tendance à inverser
Nombre de professionnels de santé en structures d'exercice regroupé	Non renseigné	Non renseigné
Nombre de personnes de 15 ans et plus non scolarisées sans qualification ou de faibles niveaux de formation (aucun diplôme, CEP, BEPC, Brevet des collèges ou DNB) (source)	Valeur de référence définie à partir de la donnée en 2017 (année la plus récente disponible)	A suivre au fur et à mesure de la disponibilité de l'information pour les années suivantes
Nombre d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la région (source)	↗ Entre les années universitaires 2017-2018 et 2020-2021	Par rapport à la cible 2025 (75 000 étudiants) : en phase
Nombre de jeunes de plus de 16 ans en situation de décrochage (Rectorat)	↘ En 2020 par rapport à 2017	Par rapport à la cible 2025 (réduire de 25%) : à accélérer

Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
Part des jeunes de 20 à 24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation, et n'ont obtenu ni CAP, ni BEP, ni diplômes de rangs plus élevés (source)	 En 2018 par rapport à 2017	Par rapport à la cible 2025 (porter au niveau de la moyenne nationale) : indéterminé
Taux d'évolution annuel des 15-29 ans (source)	 (Taux négatif mais moindre, sur la période 2013-2018 par rapport à 2012-2017)	Indéterminé

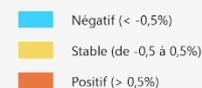


Population municipale de moins de 30 ans en 2018 et dynamique de l'évolution entre 2013 et 2018, dans le Centre-Val de Loire.

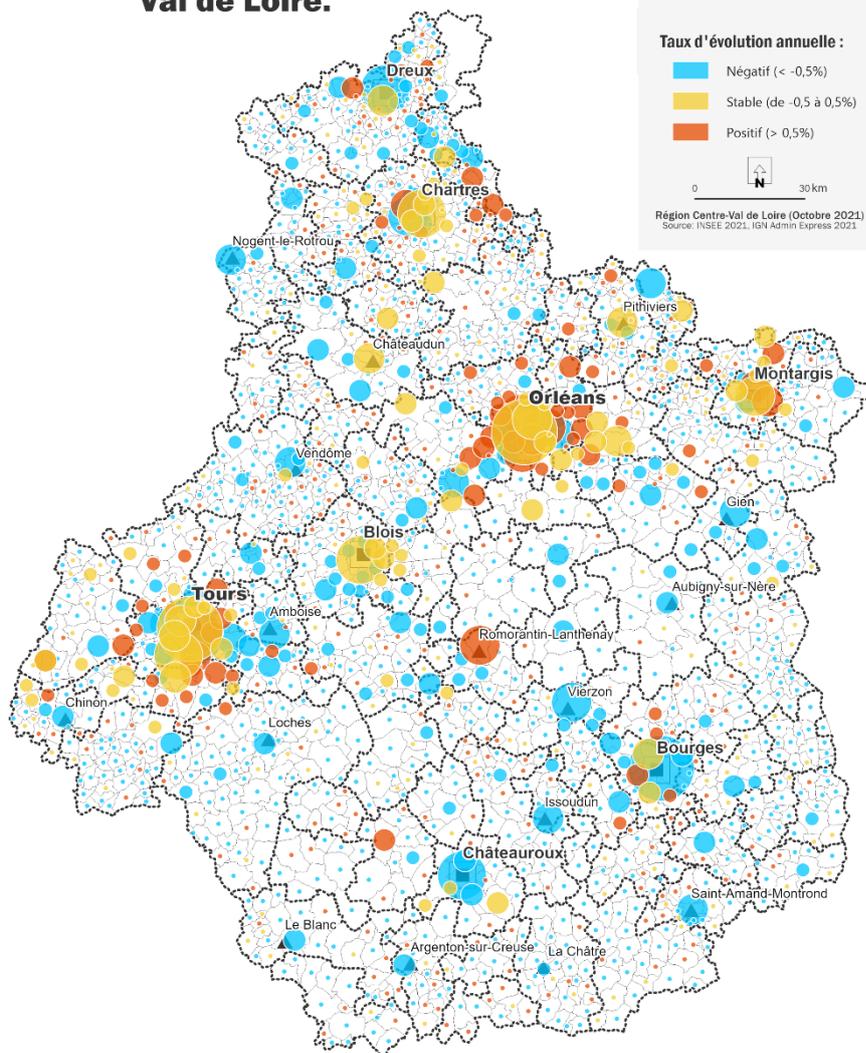
Nombre d'habitants de -30 ans:



Taux d'évolution annuelle :



Région Centre-Val de Loire (Octobre 2021)
Source : INSEE 2021, IRI Admin Express 2021



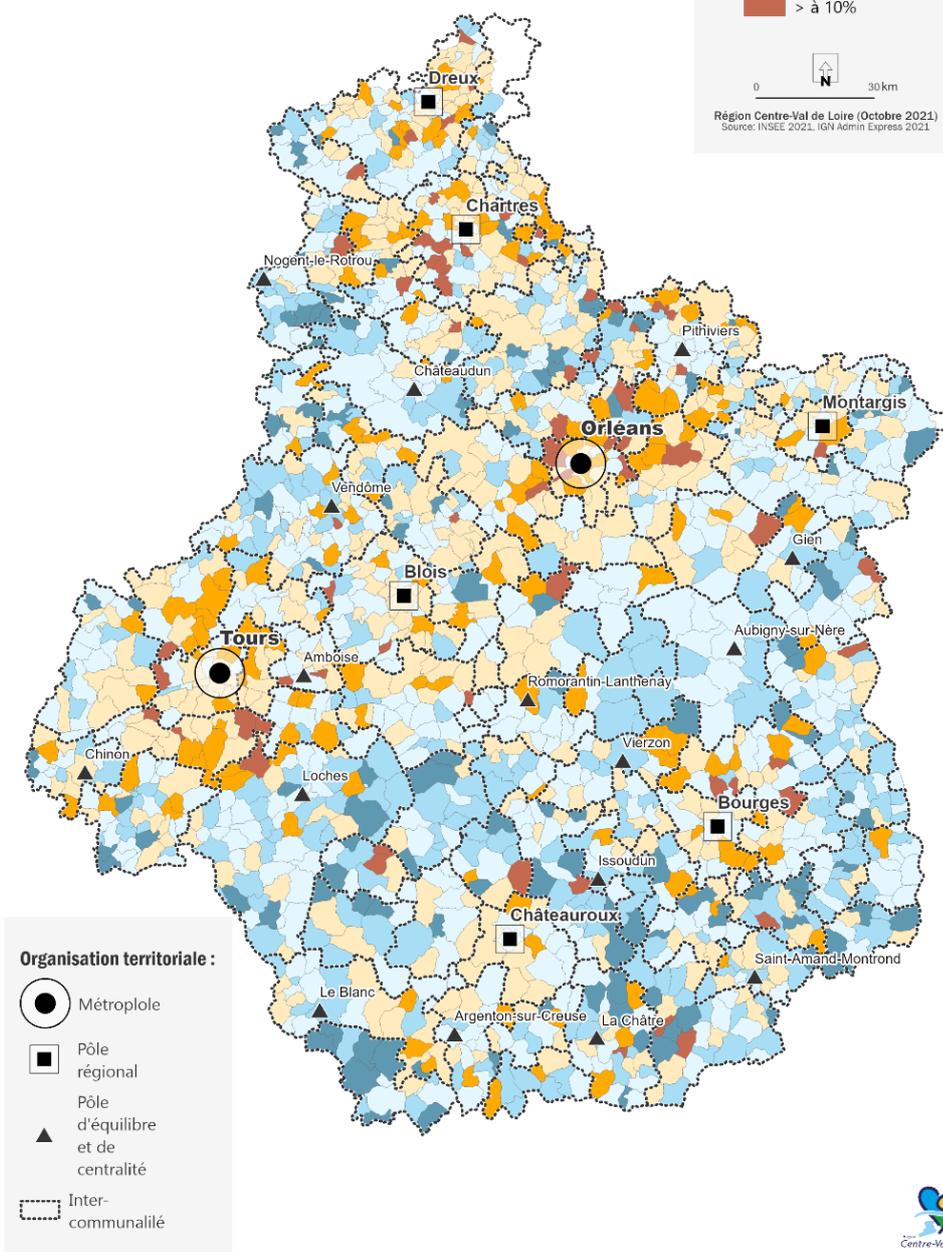
Organisation territoriale :



Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
Taux d'évolution annuel de la population	↓ Sur la période 2013-2018 par rapport à la période 2008-2013	Indéterminé



Evolution de la population municipale de 2018 à 2013 dans le Centre-Val de Loire



Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
Part du territoire régional couvert par des stratégies locales de développement économique de moins de 5 ans	Non renseigné	Non renseigné
Indice de satisfaction globale des touristes	Non renseigné	Non renseigné
Nombre de kilomètres de nouvelles voies cyclables touristiques aménagées	↗ Entre 2016 et 2020	Par rapport à la cible 2021 (2 000 km supplémentaires entre 2016 et 2021) : en phase
Nombre de prestataires labellisés Accueil Vélo	↗ En 2020 par rapport à 2019	Par rapport à la cible fixée pour le territoire régional (doublement du nombre de prestataires qualifiés) : en phase
Part du territoire régional couvert par un projet artistique et culturel de territoire	Non renseigné	Non renseigné
Nombre de licenciés dans les clubs sportifs de la région (source)	↘ (Décrochage en 2020, hausse entre 2017 et 2019)	Par rapport à la cible 2025 (augmenter de 5%) : décrochage en 2020 cause Covid-19
Nombre d'équipements sportifs de la gamme intermédiaire (pour 10 000 habitants)	Valeur de référence définie à partir de la donnée en 2017 (année la plus récente disponible)	A suivre au fur et à mesure de la disponibilité de l'information pour les années suivantes
Volume de production des structures implantées en région au titre des industries culturelles	Non renseigné	Non renseigné
Nombre de communes desservies par le cinémobile (source)	Valeur de référence définie à partir de la donnée en 2019 (année la plus récente disponible)	A suivre au fur et à mesure de la disponibilité de l'information pour les années suivantes
Part modale du transport routier de marchandises	Non renseigné	Non renseigné
Part de la surface agricole utilisée labellisée biologique ou en cours de conversion (source)	↗ Entre 2015 et 2020	Par rapport à la cible 2030 (15%) : à accélérer
Consommation énergétique finale du territoire régional (source)	Indéterminé (évolutions méthodologiques et marge d'estimation)	Indéterminé
Production régionale d'énergies renouvelables et de récupération (source)	↗ Entre 2014 et 2019	Par rapport à la cible 2030 : à accélérer
Part de la consommation énergétique régionale couverte par la production régionale d'EnRR	↗ En 2019 par rapport à 2014	Par rapport à la cible 2050 : à accélérer
Part des installations de production d'énergie renouvelable pour lesquelles les	Non renseigné	Non renseigné

Intitulé de l'indicateur	Tendance d'évolution	Alignement par rapport à l'objectif
citoyens détiennent une partie du capital		
Nombre de ménages en situation de précarité énergétique, au titre du logement et des mobilités (ONPE)	Valeur de référence définie à partir de la donnée en 2021	A suivre au fur et à mesure de la disponibilité de l'information pour les années suivantes
Emissions globales de gaz à effet de serre (méthode inventaire, Oreges)	⬇ En 2019 par rapport à 2014	Par rapport à la cible 2030 : à accélérer
Emissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique (méthode inventaire, Oreges)	⬇ En 2019 par rapport à 2014	Par rapport à la cible 2030 : à accélérer
Emissions anthropiques de polluants atmosphériques (par polluant : SO2, NOx, COVNM, NH3, PM2,5) (Lig'Air)	⬇ En 2018 par rapport à 2008	Par rapport aux cibles 2026 : en phase pour 3 substances (SO2, NOx, NH3), à accélérer pour 2 substances (COVNM, PM2,5)
Proportion des masses d'eau de surface, situées en totalité ou en partie sur le périmètre régional, en bon état écologique	Indéterminée	Par rapport à la cible 2021 : à accélérer
Proportion des masses d'eau souterraines, situées en totalité ou en partie sur le périmètre régional, en bon état chimique	Indéterminée	Par rapport à la cible 2021 : à accélérer
Volume annuel de déchets ménagers et assimilés produits par habitant	⬆ En 2019 par rapport à 2015 (moins qu'à échelle nationale)	Par rapport à la cible 2020 : à inverser
Part de la population régionale concernés par un mode incitatif de financement de la collecte de déchets	⬆ En 2019 par rapport à 2015	Par rapport à la cible 2020 : à accélérer
Quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installations de stockage de déchets non dangereux non inertes	⬆ En 2019 par rapport à 2015	Par rapport à la cible 2020 : à accélérer
<p>Légende :</p> <p>Non renseigné : absence de données</p> <p>Indéterminé : existence de données mais précautions dans leur utilisation pour raisons de maille géographique, méthode, d'absence d'objectif chiffré ou de données initiales</p>	<p>Légende des couleurs :</p> <p>Vert foncé : tendance allant dans le sens de l'ambition poursuivie</p> <p>Vert clair : tendance n'allant pas encore dans le sens souhaité</p>	<p>Légende des couleurs :</p> <p>Vert foncé : en avance ou en phase avec la trajectoire fixée</p> <p>Vert clair : à accélérer par rapport à la trajectoire fixée</p>

A retenir

- **Des actions importantes sont engagées, et concourent à la mise en œuvre de la feuille de route partagée que constitue le SRADDET.**
- **Les tendances d'évolution, lorsqu'elles sont connues semblent globalement converger dans le sens recherché dans le SRADDET, avec toutefois un rythme à renforcer pour atteindre les cibles aux échéances fixées.**
- **Si certains phénomènes dus à la crise sanitaire (nouvelles pratiques de travail à distance en particulier et importance accordée au confort du logement par exemple) sont à étudier plus finement, la situation du territoire régional n'a pas connu d'inflexions majeures 18 mois après l'adoption du SRADDET. Les enjeux qui y sont posés et les ambitions qui y sont affirmées sont toujours d'actualité.**



Point sur les règles générales et la déclinaison du SRADDET dans les documents locaux

Focus sur les règles générales impliquant une action directe de la Région

Pour rappel, les règles générales déclinent les objectifs du SRADDET et ont vocation à contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Plusieurs règles générales mentionnent une action du Conseil régional en tant que pilote. L'état d'avancement de ces actions est indiqué ci-dessous.

Règles générales	Etat d'avancement fin 2021
N°19	Réunion annuelle de la conférence des autorités organisatrices des mobilités organisée en fin d'année 2020.
N°20	Schéma directeur des pôles d'échanges stratégiques non encore réalisé à ce jour.
N°21	Stratégie aéroportuaire non stabilisée à ce jour. Candidature à un appel à manifestation d'intérêt national en vue de disposer d'un accompagnement sur le sujet.
N°24	Règle générale relative aux voies réservées aux transports en commun relayée auprès des autorités organisatrices. Exemple de Bourges Plus et Agglobus : principe d'information validé, utilisation effective des voies réservées par les cars Remi conditionnée à des prérequis techniques (équipement des véhicules avec des dispositifs de reconnaissance aux feux rouges).
N°26	Plan régional de développement du vélo adopté par le Conseil régional en session plénière d'octobre 2020.
N°28	Réunion plénière annuelle de l'assemblée régionale pour le climat et la transition énergétique (ACTE), en novembre 2020 et novembre 2021. Organisation de réunions de groupes de travail thématiques sur l'observation et le financement de la transition énergétique.
N°33	Stratégie régionale d'infrastructures d'avitaillement pour les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et poids lourds à partir d'énergies renouvelables en cours d'élaboration (phase d'état des lieux en cours, qui sera suivie de groupes de travail pour alimenter la rédaction de la stratégie dont la restitution est programmée à la fin du 1 ^{er} semestre 2022).
N°41	Observatoire créé, premières enquêtes et études lancées (cf. objectif 19).

Déclinaison du SRADDET dans les documents de planification locaux

Pour mémoire, les documents infrarégionaux qui doivent être compatibles avec les règles générales du SRADDET sont :

- Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) ou à défaut les plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux (PLU(i)) ;
- Les plans climat air énergie territoriaux (PCAET), leur élaboration étant obligatoire uniquement pour les EPCI de plus de 20 000 habitants ;
- Les plans de mobilité (nommés ainsi depuis la loi d'orientation des mobilités, anciennement plans de déplacements urbains) ou équivalents (volet déplacements d'un PLU(i) ou plan de mobilité simplifié) ;
- Les chartes de parcs naturels régionaux (PNR) ;
- Les décisions des acteurs compétents en matière de prévention et de gestion des déchets.

Les documents dont l'élaboration ou la révision a été prescrite après le 4 février 2020 (date d'approbation du SRADDET) sont soumis aux principes de prise en compte vis-à-vis des objectifs du SRADDET et de compatibilité vis-à-vis des règles générales du SRADDET (cf. schémas p.8 et 121 du SRADDET s'agissant de l'articulation entre documents de planification).

Pour les documents dont l'élaboration ou la révision a débuté avant le 4 février 2020, cela dépend de l'état d'avancement de la démarche : s'ils n'étaient pas arrêtés (c'est-à-dire un vote de l'assemblée sur le projet de document avant consultation publique) le 4 février 2020, ils sont soumis à ces principes ; s'ils étaient arrêtés le 4 février 2020, ils seront soumis à ces principes uniquement lors de la première révision qui suivra leur approbation.

Réalisations et perspectives

En proportion, peu de documents locaux arrêtés depuis février 2020

Le Conseil régional consolide progressivement les informations disponibles concernant l'avancement des documents de planification locaux. Selon les informations réunies à ce jour, la situation au 31 octobre 2021 est la suivante :

Type de documents	SCoT	PLU(i) hors SCoT	PCAET	Plans de mobilité	Chartes de PNR
<u>Approuvés avant le</u> SRADDET	22	3	4	5	3

Type de documents	SCoT	PLU(i) hors SCoT	PCAET	Plans de mobilité	Chartes de PNR
<u>Approuvés après</u> le SRADDET, <u>non</u> soumis aux principes de prise en compte et compatibilité (<u>arrêtés avant</u> fév. 2020)	5 ³	0	8 ⁴	2 ⁵	0
<u>Arrêtés après</u> l’approbation du SRADDET, <u>soumis</u> aux principes de prise en compte et compatibilité	4 arrêtés ⁶	1 arrêté puis approuvé ⁷ 3 arrêtés ⁸	4 arrêtés ⁹	0 arrêté	0
<u>Prescrits avant ou après</u> l’approbation du SRADDET, <u>soumis</u> aux principes de prise en compte et compatibilité vis-à-vis du SRADDET (et <u>non arrêtés</u> à ce jour)	0 après 8 avant	0 après 1 avant	3 après ¹⁰ 12 avant	0 après 5 avant	3 ¹¹

Au vu de l’avancement des documents d’urbanisme, la déclinaison infrarégionale du SRADDET est très partielle jusqu’à présent. La durée relativement longue d’élaboration d’un document de planification et les étapes réglementaires qui jalonnent la procédure expliquent cette situation. A ce jour, aucun document de planification locale en vigueur n’a encore été soumis aux principes de prise en compte et compatibilité vis-à-vis du SRADDET. Il faut plus de temps pour que l’écho du SRADDET se trouve dans les documents locaux.

Des marges de progression dans la déclinaison du SRADDET au travers des futurs documents locaux

Le Conseil régional fait partie des « personnes publiques associées » aux démarches d’élaboration et de révision des documents d’urbanisme (SCoT et PLU(i)), des PCAET et des plans de mobilité. A ce titre, il peut formuler des observations sur les projets de documents au fur et à mesure de leur élaboration avant arrêt et est saisi officiellement pour avis une fois le document

³ SCoT approuvés après le SRADDET mais arrêtés avant : PETR Forêt d’Orléans-Loire Sologne, Grand Nevers, Pays de La Châtre en Berry, Pays d’Argenton et d’Eguzon, Portes de Sologne.

⁴ PCAET approuvés après le SRADDET mais arrêtés avant : Bléré Val de Cher, Grand Chambord, Beauce Val de Loire, Romorantinais et Monestois, Touraine-Est Vallées, Chartres Métropole, Val de Cher-Controis, Giennois.

⁵ Plans de mobilité ou équivalents approuvés après le SRADDET mais arrêtés avant : PLUi-HD CA Montargoise et Rives du Loing, plan de mobilité simplifié Cœur de Beauce.

⁶ Projets de SCoT arrêtés après l’approbation du SRADDET : Nord Ouest Touraine, Loire Val d’Aubois, Loches Sud Touraine, Territoires du Grand Vendômois.

⁷ Ex-Val de Cher Controis.

⁸ Situés sur des périmètres de SCoT en élaboration : Cœur de France, Perche et Haut Vendômois, Portes du Berry entre Loire et Val d’Aubois.

⁹ Projets de PCAET arrêtés après l’approbation du SRADDET : Chinon Vienne et Loire, Cœur de Beauce, Bourges Plus, Loire Nature.

¹⁰ Démarches de PCAET prescrites après l’approbation du SRADDET : Tours Métropole Val de Loire, Terres du Haut Berry, Interco Normandie Sud Eure.

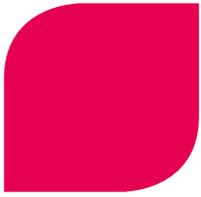
¹¹ Charte Loire Anjou Touraine à réviser d’ici mai 2023 ; chartes Brenne et Perche, d’ici janvier 2025.

arrêté. Cet avis – qui peut faire référence aux compétences, stratégies ou politiques régionales – est consultatif.

Observations de la Région, basées sur le SRADDET, sur :		
Type de documents	les documents arrêtés après l'approbation du SRADDET	les documents prescrits non arrêtés à ce jour
SCoT	3 avis transmis (sous forme d'observations, renforcées depuis l'approbation du SRADDET) 1 avis en cours fin octobre 2021	Courriers d'observations et/ou échanges techniques dans le cadre d'au moins 3 démarches
PLU(i) hors SCoT	4 avis transmis	-
PCAET	3 avis réputés favorables 1 avis en cours fin octobre 2021	-
Plans de mobilité	Sans objet	-
Chartes de PNR	Sans objet	Echanges informels sur l'avant-projet de charte Loire Anjou Touraine

L'Etat (au travers des services en charge de l'instruction et du contrôle de légalité des documents locaux) et la mission régionale de l'autorité environnementale formulent également des observations et/ou avis. Plusieurs avis formulés sur les documents arrêtés depuis février 2020 s'appuient notamment sur certains objectifs ou règles générales du SRADDET, en particulier ceux relatifs à la gestion économe de l'espace, à l'habitat ainsi qu'à l'énergie et au climat.

Il ressort de la lecture des Plans Climat Energie Territoriaux et des Schémas de Cohérence Territoriale approuvés récemment et avant l'application du SRADDET que leurs objectifs en matière de réduction des consommations énergétiques ou de foncier par exemple ne sont pas encore en phase avec le SRADDET. **La perspective de prise en compte du SRADDET dans une trentaine de documents en cours d'élaboration est très positive pour que chaque territoire apporte dans les toutes prochaines années sa contribution aux objectifs 2030 et 2050 pour le territoire régional.**



Conclusion

Des orientations toujours d'actualité

Les enjeux pour le territoire régional n'ont pas connu d'inflexion majeure depuis l'élaboration du SRADDET. Au regard de la situation du territoire régional en 2021, les orientations du SRADDET sont donc toujours d'actualité ; elles peuvent être réaffirmées.

Les exemples d'actions récentes ou en cours présentés à titre d'illustrations dans le cadre du point d'étape, ainsi que les repères fournis sur la situation régionale, indiquent que des dynamiques sont à l'œuvre et que, lorsque les tendances sont connues, elles sont bonnes même si le rythme d'évolution est à accélérer.

Des évolutions normatives récentes qui confortent les orientations du SRADDET

Des évolutions législatives et réglementaires sont intervenues depuis février 2020. Ces nouvelles réglementations ne sont pas encore stabilisées. Elles convergent dans le sens de conforter et même renforcer les grandes lignes du SRADDET tel qu'il a été approuvé.

Ces évolutions résultent de :

- La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi climat et résilience, du 22 août 2021 ;
- Un ensemble de textes européens et nationaux relatif à la prévention et la gestion des déchets¹².

Les incidences de la loi climat et résilience sur le SRADDET concerneront deux thématiques :

- **L'artificialisation des sols** : la loi climat et résilience définit la notion d'artificialisation des sols et fixe à l'échelle nationale une trajectoire visant à aboutir à une absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, avec un jalon en 2030, le rythme de consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale devant alors être au moins divisé par deux par rapport à la période de 10 ans qui a précédé la promulgation de la loi.

La loi prévoit les modalités d'application de l'objectif national à l'échelle régionale, puis à l'échelle des SCoT et PLU(i). Ces dispositions seront précisées par décrets au premier semestre 2022. Pour l'essentiel, trois points sont à retrouver dans les SRADDET des Régions :

¹² La directive (UE) 2018/851 du 31 mai 2018 relative aux déchets, la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, l'ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets ainsi que le décret n°2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, le règlement (UE) 2021/1060 du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste.

- Une trajectoire globale permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette des sols au plus tard en 2050.
- Des jalons tous les 10 ans : un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols est à fixer par tranches de dix années ; pour la première tranche (2021-2030), l'objectif ne peut dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée au cours des dix années précédentes (la consommation étant entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné).
- Une déclinaison entre les différentes parties du territoire régional des objectifs fixés par tranches de 10 ans.

Pour rappel, le SRADDET Centre-Val de Loire comporte déjà une trajectoire globale, plus ambitieuse que celle posée dans la loi puisqu'il s'agit de diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2025 et de réduire l'artificialisation pour tendre vers un solde zéro mesuré à l'échelle régionale en 2040.

- **La logistique** : cette thématique deviendra le 12^{ème} domaine obligatoire du SRADDET. Il est désormais attendu des Régions, lors de la première modification de leur SRADDET, qu'elles définissent dans le schéma des objectifs de moyen et long terme en matière de développement et de localisation des constructions logistiques, en tenant compte :
 - Des flux de marchandises, notamment à destination des centres-villes,
 - De la localisation des principaux axes routiers,
 - Du développement du commerce de proximité et du commerce en ligne,
 - De l'insertion paysagère de ces constructions,
 - Et de l'utilisation économe des sols naturels, agricoles et forestiers.

Il est à noter par ailleurs que la loi climat et résilience renforce l'articulation attendue entre la planification régionale et la planification nationale en matière de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnRR) : il existe désormais un lien de compatibilité, sur cet aspect, entre la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et le SRADDET. Les objectifs de développement des EnRR définis dans le SRADDET approuvé en 2020 étant plus ambitieux en proportion que ceux de la PPE actuelle, l'évolution introduite par la loi n'emporte pas une adaptation du SRADDET Centre-Val de Loire sur ce point.

Enfin, la loi climat et résilience élargit les cas de figure dans lesquels une procédure de modification du SRADDET peut être engagée. Jusqu'à présent cela était possible uniquement lorsque les évolutions n'ont pas pour effet de porter atteinte à l'économie générale du schéma. C'est désormais également possible lorsque les évolutions envisagées ont pour objet l'intégration de nouvelles obligations directement imposées par la loi.

S'agissant de la **prévention et la gestion des déchets**, il ressort de l'ensemble de textes européens et nationaux les points suivants :

- Un nouveau rapport de compatibilité est créé entre le SRADDET et « les mesures du plan national de prévention des déchets qui visent à prévenir et à réduire l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, en particulier le milieu aquatique, et sur la santé humaine ». Sur ce point, le SRADDET approuvé en 2020 est compatible avec l'actuel plan national (2014-2020), un nouveau plan national est en cours de préparation.
- Des objectifs nationaux en matière d'élimination des déchets ont été définis¹³. Ils sont à décliner dans la partie « objectifs » du SRADDET, en plus de ceux en matière de prévention, recyclage, valorisation. Sur ce point, le SRADDET approuvé en 2020 comporte des cibles chiffrées et des ambitions dont l'adéquation avec les objectifs nationaux est à vérifier.
- Des évolutions sont apportées dans le contenu attendu de l'état des lieux annexé au SRADDET. Il s'agit notamment d'annexer au SRADDET une synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets.

Ces nouvelles réglementations, en particulier la déclinaison de la loi Climat et Résilience, nécessitent des précisions qui devraient être apportées début 2022. Plusieurs décrets sont attendus, dont un spécifique sur les SRADDET. Une fois ces décrets publiés, le périmètre des modifications à apporter au SRADDET Centre-Val de Loire sera étudié et proposé à l'assemblée régionale.

Conjuguer les forces pour concrétiser nos ambitions : l'enjeu majeur pour les mois à venir

Ce premier point d'étape du SRADDET Centre-Val de Loire, même s'il est réalisé à trop courte échéance pour être précis et apporter des enseignements certains, nous donne les tendances dans lesquelles le territoire régional s'inscrit. Il nous montre que le chemin vers le projet de société et de nouveau modèle d'aménagement dessiné dans le SRADDET est emprunté et qu'il faut désormais se laisser le temps de poursuivre ce chemin et accélérer le pas.

En effet, le SRADDET étant reconnu comme une feuille de route de référence partagée pour le territoire régional, les enjeux pour les mois et les années à venir portent clairement :

- d'une part sur la mise en œuvre du schéma approuvé en février 2020,
- et d'autre part sur son adaptation à la marge pour intégrer les nouvelles réglementations et les changements générés par la crise Covid-19 dont il convient de vérifier les impacts réels et durables sur l'aménagement des territoires.

¹³ Il s'agit d'une part de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurées en masse, et d'autre part d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

S'agissant de la mise en œuvre du SRADDET, l'enjeu majeur est de conjuguer les forces de tous pour accélérer les évolutions, tenir les trajectoires cibles et donner corps au modèle d'aménagement et de société que dessine le SRADDET en 2050. Il s'agit en particulier :

- De piloter de façon agile et partenariale la mise en œuvre du schéma pour insister sur les trajectoires dans lesquelles s'inscrire et concrétiser les ambitions pour demain.
- D'amplifier la sensibilisation aux évolutions d'usages et de pratiques à tout niveau sur les transformations les plus profondes (économies d'énergie et énergies renouvelables, foncier, urbanisme...).
- De faire évoluer les politiques publiques, en particulier là où une accélération est nécessaire.
- D'assurer la prise en compte du SRADDET dans les documents de planification locaux et leur mise en compatibilité, alors qu'une trentaine de documents sont en cours d'élaboration ou de révision, pour garantir l'alignement et la cohérence des engagements de chacun.
- Dans une logique de transversalité et de cohérence d'ensemble du développement régional, d'approfondir l'articulation du SRADDET avec le SRDEII, le SRESRI et le CPRDFOP qui seront élaborés en 2022.